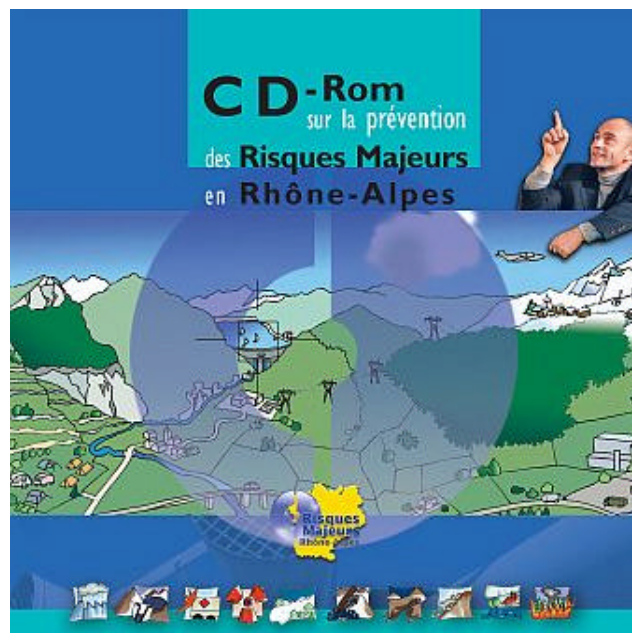


**Les utilisations en milieu scolaire  
du CD-Rom pédagogique  
« Prévention des risques majeurs  
en Rhône-Alpes »**



Enquête réalisée par

**Muriel POMMIER**

avec l'appui statistique de

**Valérie FONTANIEU**

Juin 2007

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION DE L'ENQUETE .....</b>	<b>5</b>
<b>OBJECTIFS DE L'ENQUETE.....</b>	<b>5</b>
<b>METHODOLOGIE.....</b>	<b>5</b>
<b>LES REPONSES AUX QUESTIONNAIRES .....</b>	<b>7</b>
<b>ANALYSE DES RESULTATS .....</b>	<b>9</b>
<b>CONDITIONS D'ACQUISITION, PROMOTION ET NOTORIETE DU CD-ROM.....</b>	<b>9</b>
<i>Les occasions de découverte de l'existence du CD-Rom .....</i>	<i>9</i>
<b>LES UTILISATIONS DU CD-ROM EN MILIEU SCOLAIRE.....</b>	<b>10</b>
<i>Profils des utilisateurs enseignants .....</i>	<i>10</i>
<i>Accompagnement à l'utilisation du CD-Rom .....</i>	<i>11</i>
<i>Cadres et fréquence d'utilisation.....</i>	<i>11</i>
<i>Objectifs d'utilisation et situations pédagogiques.....</i>	<i>12</i>
<b>ANALYSE DE SATISFACTION DE L'OUTIL.....</b>	<b>13</b>
<i>Une adaptation réussie du CD-Rom à l'enseignement et une appropriation aisée de l'outil.....</i>	<i>13</i>
<i>Positionnement du CD-Rom par rapport à l'utilisation d'autres types de supports sur le thème des risques majeurs .....</i>	<i>13</i>
<i>Récurrence de trois risques prioritairement consultés sur le CD-Rom par les élèves .....</i>	<i>14</i>
<i>Appréciation satisfaisante des caractéristiques du CD-Rom.....</i>	<i>14</i>
<i>Utilité et impact de l'outil.....</i>	<i>15</i>
<b>OBSTACLES A L'UTILISATION DU CD-ROM.....</b>	<b>16</b>
<i>Un déficit de notoriété du CD-Rom dans la communauté scolaire .....</i>	<i>16</i>
<i>Les risques majeurs, un thème d'enseignement mineur .....</i>	<i>17</i>
<i>Une sous-représentation du thème des risques majeurs dans les projets scolaires .....</i>	<i>18</i>
<i>Une intégration problématique d'un support numérique dans les pratiques d'enseignement ?... ..</i>	<i>18</i>
<i>Internet, un support d'appropriation des connaissances privilégié par les élèves .....</i>	<i>19</i>
<i>Des inadéquations dans la dimension socio-organisationnelle des établissements.....</i>	<i>19</i>
<i>Des dysfonctionnements dans la dimension organisationnelle de l'informatique dans les établissements .....</i>	<i>20</i>
<b>LA NECESSITE D'UNE SENSIBILISATION AUX RISQUES MAJEURS EST-ELLE PARTAGEE DANS LA COMMUNAUTE SCOLAIRE ? .....</b>	<b>20</b>
<b>EN GUISE DE CONCLUSION... ..</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>25</b>

## Avant-propos

Le projet de réaliser un CD-Rom sur la prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes est apparu à l'issue de la campagne d'information du public de 1998 sur les risques industriels majeurs, organisée dans les départements de l'Isère et du Rhône et coordonnée par le CIRIMI et le SPIRAL<sup>1</sup>, deux structures collégiales d'information et de concertation.

C'est dans le cadre d'une stratégie d'information préventive qui répond à une obligation réglementaire pour les communes d'informer, au moins tous les cinq ans, les populations susceptibles d'être exposées aux risques sur leur territoire (Loi du 27 juillet 1987), que l'idée de réaliser un CD-Rom est née. La démarche visée devait consister à « *renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur les lieux de vie, de travail et sur les consignes à suivre en cas d'alerte* » et contribuer à « *préparer le citoyen à un comportement adapté et responsable face aux risques et à leur possible survenance* » (Cahier des charges du cédérom, 2000).

L'objectif donné à cet outil était de prolonger l'information des populations, particulièrement celle des scolaires et d'étendre celle-ci à tous les risques majeurs d'origine naturelle ou technologique identifiés en région Rhône-Alpes.

Réalisé en partenariat avec l'Education nationale (académies de Grenoble et de Lyon), ce CD-Rom s'adressait en priorité aux publics scolaires, du CM1 à la Terminale, et avait pour cibles secondaires les enseignants et le grand public. Un Groupe Scientifique et Pédagogique, composé d'une vingtaine d'enseignants et d'experts techniques, a été associé au projet, depuis sa conception jusqu'aux tests en situation. La sortie du CD-Rom, dont la réalisation a duré deux ans, a coïncidé avec le lancement de la dernière campagne d'information du public de 2003.

Outil régional de sensibilisation et de prévention, la diffusion du CD-Rom auprès des 7 000 établissements scolaires de la région est intervenue dans un contexte de promotion d'une éducation à la sécurité par l'Education nationale. Le Bulletin officiel de l'Education nationale du 30 mai 2002 annonce qu'une éducation dans le domaine des risques majeurs doit être mise en œuvre, de l'école maternelle au lycée, dans le cadre des programmes scolaires. Elle ne constitue pas en elle-même une discipline d'enseignement, néanmoins cette éducation à la sécurité implique des apprentissages notionnels et comportementaux spécifiques (compréhension de l'origine, des conditions d'apparition et des conséquences des risques majeurs, connaissance des consignes de sécurité et des conduites à tenir en cas d'accident majeur).

Dans le même temps, une autre initiative nationale est impulsée sous la forme de plan de prévention et de mise en sûreté des établissements scolaires face aux risques majeurs, dont la déclinaison locale se réalise dans le « Plan Particulier de Mise en Sûreté » (PPMS) de chaque établissement.

Ce CD-Rom pédagogique traite de 10 risques majeurs possibles en région Rhône-Alpes, dont 6 risques d'origine naturelle (avalanche, mouvement de terrain, séisme, crue torrentielle, inondation, feu de forêt) et 4 risques technologiques (industriel, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, nucléaire). Il a été conçu prioritairement pour une utilisation en classe, avec l'assistance de l'enseignant. Son organisation très ouverte permet aux enseignants de conserver toute la latitude pédagogique pour construire une démarche d'apprentissage en direction des élèves (voir annexe : Contenu et utilisation du CD-Rom). Le CD-Rom vise une sensibilisation interactive aux risques majeurs et un apport

---

<sup>1</sup> Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère, Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise

de contenus (compréhension des évènements, connaissance des dispositifs de protection et des consignes de sécurité). Son contenu a été adapté en fonction de plusieurs niveaux d'explications utilisant un langage différent selon le niveau scolaire de l'utilisateur. Outil multimédia, le contenu du CD-Rom s'organise sur la base de 4 modules dont la consultation ne répond pas à un ordre préétabli :

- ✍ **Découvrir** (Partie théorique : description du risque, prévention et protection)
- ✍ **Comprendre** (Partie pédagogique : études de cas régionaux avec ressources documentaires)
- ✍ **Agir** (Evaluation des connaissances : conduites de sécurité, test)
- ✍ **Connaître** (Connaissance des consignes de sécurité relatives à chaque risque)

En parallèle avec le CD-Rom, des outils d'accompagnement ont été réalisés pour faciliter son utilisation (site web dédié au CD-Rom : <http://www.risquesmajeurs.com/index-2.html>, livret de l'enseignant : <http://www.risquesmajeurs.com/enseignant/livretenseignant.pdf>).

## Présentation de l'enquête

### Objectifs de l'enquête

Le Grand Lyon (Communauté urbaine) et la DRIRE Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), deux des partenaires du projet de CD-Rom « Prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes », ont sollicité l'équipe ACCES<sup>2</sup> de l'INRP sur la question de la sensibilisation aux risques majeurs dans le champ scolaire. Le premier a exprimé ses interrogations sur la notoriété et l'usage de l'outil diffusé en 2003 en milieu scolaire, le second sur l'impact d'actions d'information préventive sur les risques dans l'éducation formelle. Dans le souci de répondre à leurs attentes, il a été décidé d'adresser un questionnaire aux enseignants des premier et second degrés (écoles primaires, collèges et lycées) de l'enseignement général, technologique et professionnel et aux enseignants-documentalistes des Centres d'Information et de Documentation (CDI) des établissements scolaires, dans les académies de Grenoble et de Lyon concernées par la diffusion du CD-Rom en 2003.

Les principaux objectifs de l'enquête ont consisté à :

- donner un éclairage sur la notoriété de l'outil en milieu scolaire au plan local (académies de Grenoble et de Lyon),
- repérer les utilisations du CD-Rom par les enseignants des premier et second degrés et les documentalistes des CDI de collèges et de lycées,
- déterminer des éléments de satisfaction ou d'insatisfaction des utilisateurs,
- recueillir des considérations générales sur le thème de la sensibilisation à la prévention des risques majeurs dans le cadre scolaire.

Cette enquête visait à répondre à ces deux questions. Elle ne s'inscrit donc pas dans une démarche d'évaluation de l'outil dans sa conception informatique et ses fonctionnalités techniques.

D'autre part, ce travail n'a pas eu pour ambition d'observer en situation les usages du CD-Rom par les utilisateurs et ne rapporte pas le point de vue des élèves, principaux utilisateurs attendus. De plus, nous n'avons pas pu consacrer ce travail d'enquête à une investigation plus large sur la sensibilisation à la prévention des risques à l'Ecole.

### Méthodologie

Les circonstances et les moyens consacrés à ce travail n'ont pas permis la (re)constitution d'un groupe de travail en vue d'une élaboration collective du questionnaire (implication des acteurs du groupe de travail d'origine autour du projet de CD-Rom par exemple).

Le choix d'une enquête par questionnaire s'est justifié par l'objectif de donner un éclairage sur la perception de l'outil et sur les utilisations d'un plus grand nombre. De plus, la passation du questionnaire, « en ligne » sur Internet, facilitait sa diffusion et le recueil des réponses.

---

<sup>2</sup> Actualisation des connaissances des enseignants de sciences

C'est à travers le recueil et le croisement des points de vue de deux acteurs clé de la communauté éducative en relation avec les élèves, les enseignants et les enseignants-documentalistes, que nous avons procédé.

L'enquête était destinée aux professeurs des écoles et aux enseignants du second degré des disciplines et programmes d'enseignement les plus concernés par le thème des risques majeurs au moment de la conception du CD-Rom (Sciences de la vie et de la Terre, Technologie au collège, Sciences physiques et chimiques, Histoire et Géographie, Education civique, juridique et sociale) ; ceux-ci ont constitué la cible prioritaire de l'investigation sans pour autant exclure les autres disciplines de l'enseignement secondaire.

Le questionnaire s'adressait non seulement aux enseignants qui ont utilisé le CD-Rom mais également à ceux qui ne connaissaient pas son existence ainsi qu'aux non-utilisateurs. Les enseignants ont été conviés à remplir le questionnaire sur <http://acces.inrp.fr/eedd/enquetes/enqueteCdromRM/cdromQuestionnaireEns/>

Autre population visée, les enseignants-documentalistes des CDI des collèges et des lycées. Par leur mission de mise à disposition de ressources documentaires et leur fonction d'accompagnement des élèves, ceux-ci sont apparus intéressants à solliciter pour participer à l'enquête : <http://acces.inrp.fr/eedd/enquetes/enqueteCdromRM/cdromQuestionnaireCdi/>

Nous avons construit deux questionnaires comportant un tronc commun et partiellement adaptés à la population visée, enseignants ou documentalistes, sur la base des éléments suivants :

- ? Connaissance, acquisition et promotion du CD-Rom
- ? Initiation et fréquence d'utilisation
- ? Cadres et conditions de consultation
- ? Objectifs d'utilisation, projets d'apprentissage et situations pédagogiques
- ? Thème des risques majeurs
- ? Appréciation des caractéristiques du CD-Rom
- ? Evolution de la pratique d'enseignement des enseignants
- ? Bénéfices / difficultés d'apprentissage des élèves
- ? Motifs et obstacles à l'absence d'utilisation de l'outil
- ? Actions éducatives sur les risques majeurs dans l'établissement
- ? Points de vue sur la prévention des risques majeurs en milieu scolaire

Le questionnaire comprenait un peu plus de 30 questions. 2 questions ouvertes ont été incluses pour recueillir des remarques ou des suggestions et des considérations générales sur la sensibilisation aux risques majeurs.

La diffusion des questionnaires a été relayée par les inspecteurs de l'Education nationale (I.E.N.) pour le premier degré, les inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux (I.A.-I.P.R.) pour les lycées d'enseignement général et technologique, et les inspecteurs de l'enseignement technique (I.E.N.-E.T.) des académies de Grenoble et de Lyon. Ainsi, l'adresse électronique a été diffusée via des listes académiques de diffusion et par tout autre moyen qu'ils jugeaient utile. Les correspondants académiques et départementaux de l'Education à la Sécurité et de l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) ont été eux aussi sollicités. Nous avons également eu recours aux listes départementales de diffusion des documentalistes de l'Education nationale.

La durée de mise en ligne a été de 1 mois et demi pour le questionnaire Enseignants et de 1 mois pour le questionnaire Documentalistes.

## Les réponses aux questionnaires

### *La population des enseignants*

**130 enseignants** ont répondu au questionnaire. Parmi eux, 70 sont issus de l'académie de Lyon et 58 de l'académie de Grenoble.

**78 professeurs des écoles**, soit un peu plus de la moitié de la totalité des répondants sont des enseignants du premier degré, viennent ensuite les enseignants de collèges (24) et de lycées (25), soit **49 enseignants du second degré**.

La différence du nombre de réponses entre niveaux d'enseignement s'explique aisément : le nombre de professeurs des écoles (maternelles et primaires) est largement supérieur aux effectifs des enseignants du secondaire (collèges et lycées).

L'appartenance disciplinaire des 49 enseignants de l'enseignement secondaire se répartie de la manière suivante, par ordre décroissant du nombre de réponses :

	Collèges	Lycées			Total
		LEGT	LP	Total lycées	
<b>SVT</b>	10	8	1	9	<b>19</b>
<b>Physique-chimie</b>	3	5	1	6	<b>9</b>
<b>Autres disciplines</b>	1	2	5	7	<b>8</b>
<b>Histoire-Géographie</b>	5	1	1	2	<b>7</b>
<b>Technologie</b>	3		1	1	<b>4</b>
<b>Non réponse</b>	2				<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>25</b>	<b>49</b>

La catégorie « Autres disciplines » du questionnaire renseignée par 8 enquêtés recouvre les Biotechnologies-Santé-Environnement, l'Education Physique et Sportive, l'Espagnol, les Mathématiques et la Physique-électricité appliquée.

Les enseignants des départements de la Loire (30), de l'Isère (29) et du Rhône (24) ont été les plus nombreux à répondre au questionnaire.

### *La population des documentalistes*

**21 réponses de documentalistes** de CDI ont été recueillies, dont 13 exercent en collège et 8 au lycée. Les départements d'origine des répondants sont essentiellement l'Isère (5), le Rhône (4) et l'Ain (3).

### *Autres réponses à l'enquête*

La question « Autres disciplines » dans la partie consacrée à l'identification des enquêtés en fin de questionnaire a recueilli une quinzaine de réponses d'autres catégories de personnel, notamment celles d'un inspecteur de l'Education nationale, de quelques chefs d'établissement et de personnels administratifs.

Dans l'ensemble, les questionnaires ont bénéficié d'une attention certaine des participants.

Cependant, **les questionnaires renseignés sont quantitativement insuffisants**. D'autant que les effectifs enseignants par disciplines dans le second degré des deux académies sont de 1789 (Lyon) et 1491 (Grenoble) en Histoire-Géographie, 1263 (Lyon) et 1015 (Grenoble) en Physique-chimie et de 1117 (Lyon) et 935 (Grenoble) pour les Sciences de la vie et de la Terre.

La faiblesse des réponses à l'enquête peut s'expliquer par la diffusion relativement fréquente de questionnaires de ce type, par le manque de disponibilité des enseignants lié à des emplois du temps chargés et peut-être par la crainte des investigations orientées sur leurs pratiques professionnelles. D'autres ont pu être dissuadés de remplir le questionnaire par manque d'intérêt à l'égard du thème des risques majeurs ou par le fait qu'ils ne connaissaient ou n'utilisaient pas le CD-Rom ; ceux-là ne se seraient pas sentis concernés par l'objet de l'enquête. D'autre part, le mode de diffusion des questionnaires via des listes de diffusion non nécessairement exhaustives sur lesquelles nous n'avions pas de contrôle revêt une part d'inconnue quant au nombre d'individus répertoriés dans ces listes.

La méthode utilisée pour diffuser le questionnaire, avantageuse en temps, en coût et ne nécessitant pas de disposer d'une base de sondage, en contrepartie, ne permet pas de s'assurer de la représentativité de l'échantillon des répondants.

Le **manque de fiabilité des résultats** a contraint à limiter l'exploitation statistique. Tous les thèmes du questionnaire ne peuvent en conséquence être commentés. Le faible nombre de réponses au questionnaire incite à la plus grande prudence dans toute interprétation et généralisation des résultats recueillis.

L'analyse de l'utilisation du CD-Rom se base donc sur les réponses des utilisateurs déclarés, soit un effectif de **13 enseignants utilisateurs actifs**. Ces résultats sont complétés par les **21 réponses des documentalistes**.



## Analyse des résultats

### Conditions d'acquisition, promotion et notoriété du CD-Rom

#### *Les occasions de découverte de l'existence du CD-Rom*

**43 % des enseignants enquêtés ont eu connaissance de l'existence du CD-Rom**, pour plus de la moitié d'entre eux au moment de sa parution en 2003.

Les CDI ont majoritairement procédé à l'acquisition du CD-Rom consécutivement à la campagne régionale d'information sur les risques majeurs de 2003 puis on note une baisse de l'acquisition du support au fil des années jusqu'en 2006.

Parmi les 54 enseignants qui connaissent le CD-Rom, 21 déclarent que **l'inspecteur de l'Éducation nationale** a contribué à le faire connaître, sans doute, en raison de sa fonction d'animation pédagogique, de conseil et de formation auprès des enseignants.

Les autres moyens de diffusion sont minoritaires.

Pour quelques enseignants, la campagne régionale d'information de 2003 leur a permis de connaître son existence.

Associées ou non à la campagne de diffusion du CD-Rom, il est difficile de le discerner, quelques enseignants signalent l'avoir découvert à l'occasion d'une présentation spécifique du CD-Rom.

Le stage de formation constitue une autre forme de prise de connaissance du support pour les enseignants. Certains ont précisé le thème du stage (risques majeurs, EEDD), sans doute en raison de la cohérence thématique avec le CD-Rom.

Au sein des établissements, les chefs d'établissement ont pu, quelques fois, servir de relais de diffusion, en partie dans le cadre du dispositif du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des établissements scolaires dont ils ont la charge : *« le CD-Rom était à la disposition de l'équipe de direction pour l'établissement du PPMS, il a été transféré au CDI »* (Enseignante, SVT, lycée), ou encore, au travers d'une réunion (s'agissait-il d'une action de sensibilisation censée accompagner la diffusion du CD-Rom ?).

Le CDI, lieu ressource de documentation pédagogique de proximité, a joué, pour quelques uns seulement, un rôle relativement actif dans la promotion interne de l'outil dans les établissements. La plupart des documentalistes disent avoir porté le CD-Rom à la connaissance des enseignants par différents moyens (information orale, signalement bibliographique, transmission du CD-Rom), même si l'un d'entre eux exprime un regret : *« Personnellement, je me rends compte que je n'ai pas assez fait d'information sur le CD-Rom. Je vais essayer d'y remédier (un peu) dans la mesure de mes possibilités »*.

Quand à la disponibilité du CD-Rom au CDI, **15 CDI sur 21 déclarent posséder le CD-Rom**. 5 enseignants précisent qu'ils ont un exemplaire en leur possession.

Les autres modes de découverte du CD-Rom ont aussi été peu de fois cités : à l'occasion d'une recherche documentaire, par un collègue enseignant ou un intervenant extérieur, envoi par la mairie, par exemple. Les sources institutionnelles externes aux établissements scolaires (rectorat, IUFM, CRDP-CDDP) sont rarement citées. Enfin, le site web dédié au CD-Rom, mentionné une seule fois, ne le fait pas apparaître comme un outil de promotion efficace dans le temps.

L'objectif de l'enquête n'était pas de dresser un bilan de la diffusion du CD-Rom plusieurs années après. La question de la traçabilité de la diffusion se serait alors posée : la reconstitution du parcours de diffusion et de la réception des CD-Rom étant plus qu'improbable à réaliser. Nous renvoyons aux préconisations du cahier des charges du 1<sup>er</sup> février 2000 et aux propositions retenues relatives à la diffusion et à la promotion des CD-Rom (voir annexe : Organigramme de diffusion Education nationale).

L'enquête a donné l'occasion à quelques uns d'exprimer des réactions que l'on peut estimer intéressantes à considérer. Elles sont relatives à :

- la distribution et la mise à disposition du CD-Rom...

« Où peut-on se procurer ce CD-Rom ? Par qui était-il censé être distribué ? Cela m'intéresse mais je n'en n'ai pas eu connaissance ! » (Enseignant, Physique-chimie, lycée)

- la diffusion de l'information interne dans les établissements...

« Ne pas limiter l'info à diffuser uniquement aux directeurs d'école. Constatation : dans les écoles les infos ne circulent pas, ce que je regrette » (Professeure des écoles)

- la formation initiale des enseignants...

« Je débute dans la profession et on ne m'a pas parlé de ce CD-Rom » (Enseignant, Histoire-Géographie, collège)

- une piqûre de rappel nécessaire... ?

« Il est vrai qu'un petit rafraîchissement de mémoire quant à son existence, tel que ce questionnaire, permet de se replonger dans son contenu » (Enseignante, SVT, collège)

De plus, on note que la diffusion du questionnaire a suscité un certain nombre de demandes d'acquisition du CD-Rom que nous communiquerons aux partenaires du projet.

On peut donc constater, tout en se gardant de généraliser ce résultat, que **le CD-Rom fait l'objet d'une assez faible notoriété** parmi les enseignants des disciplines pourtant les plus concernées par le thème des risques majeurs.

## Les utilisations du CD-Rom en milieu scolaire

### *Profils des utilisateurs enseignants*

13 enseignants, soit 1/4 sur 56 ayant déclaré dans l'enquête connaître le CD-Rom, ont répondu OUI à la question : « Avez-vous déjà utilisé ce CD-Rom dans le cadre de votre travail ? ».

Corrélativement à la faible notoriété de l'outil, le second constat que nous pouvons dresser est le **très faible nombre d'utilisateurs réels parmi les enseignants enquêtés**. Par voie de conséquence, il va de soi qu'une faible notoriété du CD-Rom entraîne un faible nombre d'utilisateurs.

Le nombre d'enseignants affirmant avoir utilisé le CD-Rom apparaît si faible, d'un point de vue statistique, qu'il n'a pas permis d'entreprendre une analyse croisée de caractéristiques dont l'objectif aurait été d'établir des profils d'utilisateurs.

Nous ne tirerons donc aucune conclusion, à visée de généralisation, de l'appartenance disciplinaire et institutionnelle des enseignants utilisateurs du CD-Rom :

	Ecoles	Collèges	Lycées		Total
			LEGT	LP	
	3				3
Histoire-Géographie		2	1	1	4
Sciences de la vie et de la Terre		3			3
Physique-Chimie		1			1
Autre : Biotechnologies-Santé-Environnement				1	1
Non réponse					1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>3</b>		<b>13</b>

### **Accompagnement à l'utilisation du CD-Rom**

La principale modalité d'initiation à l'utilisation du CD-Rom relève d'une **prise en main par l'utilisateur** lui-même. C'est, en effet, par **auto-formation** que les enseignants se sont familiarisés avec le CD-Rom. En tous cas, il semblerait qu'ils n'aient pas bénéficié d'un accompagnement généralisé à l'occasion de la diffusion ; il s'agit plutôt de **formations laissées à des initiatives individuelles** (un inspecteur par exemple) à l'échelle **micro-locale** (établissement, circonscription).

En ce qui concerne les **outils d'accompagnement du CD-Rom, le livret de l'enseignant et le site web sont très peu connus des documentalistes** (4 enquêtés sur 15 disposant du CD-Rom au CDI).

### **Cadres et fréquence d'utilisation**

#### **Dans quelle(s) classe(s) ?**

On rappelle que le CD-Rom est prioritairement destiné aux élèves du CM1 à la Terminale. Il n'est donc pas préconisé de l'utiliser dans les classes des cycles 1 et 2 (petite et grande section de maternelle), ce que relève un enquêté : « *Le CD-Rom n'est pas utilisable pour l'enseignement en petite section de maternelle* » (Professeur des écoles).

La faiblesse des résultats obtenus dans l'enquête ne permet pas de mettre en évidence les classes dans lesquelles les enseignants utilisent le CD-Rom.

#### **Dans quelle(s) discipline(s) ?**

Les disciplines d'enseignement dans lesquelles les élèves utilisent le plus souvent le CD-Rom sont, selon les documentalistes, par ordre décroissant d'importance :

1. Sciences de la vie et de la Terre (SVT)
2. Géographie (plus que l'Histoire)
3. Physique-Chimie
4. « Autres disciplines » (Vie Sociale et Professionnelle, discipline générale rattachée aux Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées en CAP et BEP ; Biotechnologies-Santé-Environnement)

Aucun enseignant n'a cité l'Education civique, juridique et sociale (ECJS) comme cadre d'utilisation du CD-Rom. Par contre, l'Education à l'environnement pour un développement durable (EEDD) est mentionné deux fois par les documentalistes.

### Quelle fréquence d'utilisation ?

Dans leur pratique d'enseignement, les enseignants utilisateurs disent avoir recours au CD-Rom pour moitié moins de 3 fois par année scolaire.

La fréquence de consultation du CD-Rom au CDI, par rapport à d'autres supports sur le même thème, est inexistante selon 7 documentalistes. Ce qui laisse penser à une **sous-utilisation du CD-Rom** par les élèves. 6 documentalistes indiquent que personne n'utilise le CD-Rom.

### *Objectifs d'utilisation et situations pédagogiques*

#### Dans le cadre de l'activité des enseignants et avec quels objectifs ?

Le recours au CD-Rom en préalable à l'activité d'enseignement pour se former et préparer un cours est un des objectifs d'utilisation signalé par les enseignants. **Outil d'auto-formation**, le CD-Rom intervient aussi comme **ressource pédagogique** qui participe à la structuration de l'activité de l'enseignant. Ce support d'enseignement apparaît comme outil auxiliaire de référence en matière de risques majeurs.

L'introduction du CD-Rom comme un outil dans la classe et pour la classe, sur lequel l'enseignant s'appuie pour développer son travail d'enseignement, représente une autre situation d'usage mais il semblerait que ce ne soit pas la plus fréquente ; ce n'est donc pas forcément en cours, avec la classe entière, que l'enseignant l'utilise le plus souvent. Dans ce cas de figure, le CD-rom n'apparaît pas vraiment comme une ressource préférentiellement exploitée en classe pendant les temps de travail avec l'enseignant. Le CD-Rom semble plutôt faire l'objet d'un **usage hors classe à l'occasion d'activités parallèles** (travaux pratiques, en sous-groupe, dispositifs transversaux tels les IDD, TPE, PPCP)<sup>3</sup>.

L'utilisation du CD-Rom dans la pratique de l'enseignant s'inscrit-elle dans le programme de la discipline ?

« Faire travailler les élèves sur la thématique des risques majeurs dans le cadre du programme », constitue, en toute logique, un motif d'utilisation déclaré par les enseignants utilisateurs, à la condition qu'une **convergence thématique** puisse être réalisée entre les thèmes du programme disciplinaire à traiter et ceux présentés dans le CD-Rom.

C'est fondamentalement avec une **visée cognitive dominante** que les utilisations du CD-Rom par les élèves prennent sens dans les projets d'apprentissage des enseignants. « Faire travailler les élèves sur les contenus disciplinaires », leur « permettre une meilleure information/compréhension des risques majeurs », « pour acquérir des connaissances générales et/ou locales sur les risques majeurs », « faire connaître les consignes de sécurité » sont les intentions majoritaires qui justifient la consultation du CD-Rom. Elles se situent donc dans une **perspective d'acquisition de connaissances générales, locales et opérationnelles** sur le thème.

#### Dans le cadre de l'activité des élèves et dans quels buts ?

C'est aussi dans le cadre d'**activités parallèles au cours ou au TP** que les élèves consultent le CD-Rom. L'activité de recherche d'informations des élèves nécessitant de consulter des ressources documentaires, le CDI de l'établissement constitue le lieu ressource incontournable dans le cadre duquel il est courant de trouver des postes informatiques. Outre dans le cadre d'un **travail en autonomie au CDI**, la consultation du CD-Rom par les élèves s'effectue également dans les autres contextes d'apprentissage comme dans la réalisation de **travaux croisés interdisciplinaires personnels et en sous-groupe** (IDD au collège, TPE au lycée, PPCP en lycée professionnel).

---

<sup>3</sup> Itinéraire De Découverte, Travaux Personnels Encadrés, Projet Pluridisciplinaire à Caractère Professionnel

Nous n'avons cependant pas recueilli dans l'enquête les thèmes relatifs au risques majeurs précisément choisis par les élèves et les enseignants dans le cadre de ces dispositifs transversaux.

**La réalisation de productions par les élèves** (études documentaires, exposés, enquêtes...) représente un autre motif de consultation du CD-Rom.

D'autres situations étaient proposées dans le questionnaire de l'enquête pour lesquelles il n'a pas été recueilli de réponses positives.

Ainsi, aucune réponse n'a été recensée, par exemple, pour la mise en oeuvre d'une « action citoyenne » de prévention ou de protection face à un risque local, ni pour la préparation ou l'exploitation de sorties pédagogiques. Le CD-Rom n'est pas non plus mentionné comme support d'acquisition de compétences relatives aux technologies de l'information et de la communication par les élèves dans le cadre du Brevet informatique et Internet (B2i).

#### **Dans le cadre de l'établissement et avec quels objectifs ?**

Hormis ces quelques usages à finalités pédagogiques, c'est avec une **visée socio-organisationnelle** que le CD-Rom a été utilisé au sein des établissements en tant qu'**outil de formation**, notamment par les personnels de direction et de l'administration avec quelques enseignants. En effet, cette utilisation se réalise dans une perspective de formation interne à la sécurité et pour l'accompagnement à la mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des établissements.

## **Analyse de satisfaction de l'outil**

### ***Une adaptation réussie du CD-Rom à l'enseignement et une appropriation aisée de l'outil***

Globalement, la majorité des enseignants utilisateurs estime que le CD-Rom répond à leurs besoins - sans plus de précisions recueillies, et qu'il s'intègre bien dans les programmes d'enseignement traités par les enquêtés.

Par contre, on relève une appréciation plus nuancée quant à l'adaptation du CD-Rom à tous les niveaux d'enseignement mais on connaît la limite d'utilisation du CD-Rom en deçà du CE1.

L'appropriation du CD-Rom et son utilisation sont considérées comme aisées par les enseignants et relativement facile d'exploitation en libre consultation par l'élève d'autant que les enquêtés estiment que le CD-Rom s'adresse à un public non averti.

Le CD-Rom « Prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes » est perçu par les enseignants interrogés comme un **outil de référence en matière d'enseignement des risques majeurs**.

### ***Positionnement du CD-Rom par rapport à l'utilisation d'autres types de supports sur le thème des risques majeurs***

Si le CD-Rom est considéré par les enseignants utilisateurs comme un support de référence en matière d'enseignement des risques majeurs, ce n'est pas pour autant l'unique outil pédagogique sur ce thème.

Y a-t-il des types de ressources pédagogiques privilégiées par les enseignants ?

On note que **le projet ou la fonction de l'utilisateur (enseignant, documentaliste ou élève) et la situation dans laquelle respectivement ils se trouvent interfèrent sur l'appréciation de l'outil**.

Du côté des enseignants utilisateurs du CD-Rom «Prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes », une nette préférence pour le CD-Rom apparaît par rapport à d'autres types de supports – écrit (manuel scolaire...), audio-visuel (films documentaires) et en ligne (Internet). Par contre, les documentalistes ont un point de vue beaucoup plus nuancé sur l'intérêt respectif des différents supports : ceux-ci accordent une valeur équivalente à chaque type de support.

### **Récurrence de trois risques prioritairement consultés sur le CD-Rom par les élèves**

Sur les 10 risques naturels et technologiques présentés dans le CD-Rom, trois risques en particulier font l'objet de consultations par les élèves selon les documentalistes : il s'agit des **risques industriels**, du **risque de séisme** et du **nucléaire**.

Les enseignants s'appuient de manière plus uniforme sur l'ensemble des risques.

### **Appréciation satisfaisante des caractéristiques du CD-Rom**

Il résulte du recueil des appréciations que nous avons sollicitées sur un certain nombre de caractéristiques du CD-Rom une **appréciation globalement positive de l'outil**. On peut en déduire une bonne adéquation entre choix de conception, contenu éditorial et besoins/usages des utilisateurs enquêtés.

Les réponses à la question « *Appréciez-vous les caractéristiques suivantes du CD-Rom ?* » indiquent, même si un certain nombre de non réponses sont enregistrées, la position des utilisateurs sur les caractéristiques proposées dans le questionnaire :

	Plutôt <b>OUI</b>	Plutôt <b>NON</b>	Nombre d'utilisateurs
Les différents niveaux d'information proposés selon l'âge et le niveau scolaire	7	1	13
L'entrée par les 10 risques	8		13
L'accès par le paysage	9	1	13
Les situations proches du réel	9		13
La mise en situation sur un mode ludique	8		13
Son interactivité	8	1	13
Sa maniabilité	8		13
La partie <b>Découvrir</b>	8		13
La liste des communes	7	2	13
La partie <b>Comprendre</b>	8	1	13
L'approche régionale	7	2	13
Le corpus documentaire	7	2	13
L'aspect réglementaire	7	1	13
Le test de connaissances	7		13
La partie <b>Agir</b>	8	1	13
La partie <b>Connaître</b>	8	1	13
Les ressources média	8	1	13
L'outil statistique permettant de consulter le parcours des élèves	4	4	13

On note des avis nuancés en ce qui concerne l'appréciation de l'outil statistique destiné à l'usage des enseignants permettant de consulter le parcours réalisé par les élèves utilisateurs du CD-Rom sur un ordinateur donné.

### **Utilité et impact de l'outil**

Si le CD-Rom «Prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes » est jugé **utile pour sensibiliser les élèves** à la problématique des risques majeurs et bien que les enseignants interrogés considèrent qu'il **participe à une « éducation à la citoyenneté »**, c'est surtout dans une perspective d'**acquisition de savoirs spécifiques** qu'ils en perçoivent l'utilité. En ce qui concerne la visée comportementale (faire acquérir des comportements), leurs opinions sont plus nuancées; ils semblent, en effet, exprimer leur doute quant à l'impact (plus réduit) de l'éducatif par rapport à l'aspect acquisition de savoirs, non directement disciplinaires d'ailleurs, contenus dans le CD-Rom.

Quel est l'impact de l'utilisation du CD-Rom sur les pratiques professionnelles des enseignants et quels sont les bénéfices en terme d'apprentissage pour les élèves ?

Cette question pose, entre autre, celle des logiques qui président à l'introduction des ressources numériques dans le cadre scolaire. Implique-t-elle de nouvelles façons d'enseigner et d'apprendre ?

Dans le cas de l'utilisation du CD-Rom « Prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes », les enseignants utilisateurs, s'ils ont dû au préalable **s'approprier de nouveaux savoirs issus de champs hors scolaire** comme le signale un professeur des écoles : « *en petite section, il m'a été utile à titre personnel afin de connaître les consignes de sécurité* », elle a surtout suscité l'élaboration d'une **stratégie d'intégration du CD-Rom dans leur pratique**, dans le cadre d'un dispositif pédagogique tel un IDD par exemple, et surtout de concevoir et réaliser une **nouvelle séquence d'enseignement**. Outil facilitateur, le CD-Rom permettrait une « *meilleure prise en charge de ce domaine [risques majeurs] dans les classes* ».

Autre indice d'intégration possible du CD-Rom dans les pratiques est que ce support a permis à quelques enseignants (et donc aux élèves) de travailler en **pluridisciplinarité** autour du thème des risques majeurs. Trois agencements de disciplines d'enseignement sont citées :

- ?? SVT et Mathématiques au collège,
- ?? Biotechnologie-Santé-Environnement, Hygiène et Sécurité, Sciences et Technologie en lycée professionnel,
- ?? Histoire-Géographie et Technologie, au lycée.

Du côté des élèves, quels bénéfices en terme d'apprentissage les enseignants ont-ils observé ?

Le bénéfice relevé en priorité par les enseignants est la **stimulation de la motivation des élèves**. L'introduction du CD-Rom dans les situations d'apprentissage contribue à **faciliter la mise en activité, l'implication des élèves et les acquisitions** sur le thème des risques majeurs, et bénéfice supplémentaire, « *les élèves les plus en difficulté ont été capables d'acquérir plus facilement des savoirs et des compétences* » (Enseignant, Histoire-Géographie, lycée). Et c'est l'**acquisition de savoirs** sur le thème des risques majeurs qui est placée en seconde position, comme le souligne, en terme d'apport, un enseignant : « *Déjà une simple connaissance des risques majeurs... !* ».

Précisions liées aux caractéristiques du CD-Rom apportées par un autre enseignant et un documentaliste, les « *études de cas concrètes et proches* » proposées dans le CD-Rom ainsi que leur application régionale participent à l'efficacité des acquisitions des élèves : « *Le CD-Rom est très utilisé pour les dossiers de CAP par un collègue qui trouve préférable et plus utile aux élèves, un peu perdus géographiquement, de connaître les risques concernant leur région plutôt que d'avoir de vagues connaissances sur le continent asiatique ou américain. Il semble que les acquisitions sont ainsi mieux mémorisées* ».

D'autres propositions formulées dans le questionnaire concernaient le développement de capacités et d'attitudes, peu de réponses ont été obtenues, peut-être en raison du flou des représentations que peuvent susciter les termes proposés (bien que relatifs au socle commun de connaissances et de compétences) ou bien est-ce lié à des difficultés d'observation ou d'évaluation de compétences d'un autre type que les savoirs ? Le développement de compétences informatiques liées à l'utilisation du CD-Rom par les élèves apparaît comme un bénéfice indirect un peu moindre.

D'ailleurs, en terme de **besoins ou de demandes d'accompagnement des élèves au CDI**, ce n'est pas tant au plan d'une assistance informatique qu'il leur arrive d'adresser une demande d'aide au documentaliste, il s'agit bien plus d'une **aide à la méthodologie de la recherche documentaire**.

En ce qui concerne le traitement du thème des risques majeurs par les élèves au delà de la consultation du CD-Rom, les documentalistes signalent que les demandes des élèves - assez rares, il faut bien le dire - concernent une **aide à la compréhension du vocabulaire, des demandes de précisions relatives aux risques et d'approfondissement d'un risque en particulier** (eau, séisme, etc.).

## **Obstacles à l'utilisation du CD-Rom**

Une quarantaine d'enseignants répondant au questionnaire déclare connaître le CD-Rom « Prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes » sans pour autant en faire usage. Nous avons cherché à identifier les raisons et les obstacles à cette absence d'utilisation chez ces enseignants, résultats que nous avons croisés avec les points de vue des documentalistes. Des difficultés de différents ordres sont repérées et exposées ci-après.

### ***Un déficit de notoriété du CD-Rom dans la communauté scolaire***

Constat de départ, **des lacunes dans la diffusion et le manque de promotion interne du CD-Rom dans les établissements scolaires** ont sans doute entraîné un déficit de notoriété de l'outil auprès de la communauté éducative et des élèves.

De l'avis des documentalistes, même s'ils reconnaissent n'avoir pas suffisamment participé à sa promotion, « *ce CD-Rom n'existe qu'au collège et n'y est pas mis en valeur dans les collections* » (Documentaliste, collège), ils estiment que « *les enseignants n'incitent pas leurs élèves à venir consulter le CD-Rom* » (certainement en raison de la méconnaissance de l'outil).

Néanmoins, nous n'avons pas recueilli d'appréciation négative du support en tant que tel ; les avis plutôt positifs témoignent de la reconnaissance de la qualité et de la pertinence de l'outil.

Par contre, outre la limite cognitive d'utilisation du CD-Rom liée à l'âge des élèves, l'application régionale, autrement dit sa **délimitation géographique**, est perçue à la fois comme un atout et un frein selon le contexte (géographique) d'utilisation du CD-Rom et le projet pédagogique.



### ***Les risques majeurs, un thème d'enseignement mineur***

Le premier motif avancé par plus d'une vingtaine d'enseignants à l'absence de recours au CD-Rom est qu'**ils ne traitent pas le thème des risques majeurs dans leur enseignement**. Nous constatons que les répondants sont en majorité des professeurs des écoles.

Or, « *il n'est pas nécessaire de lire avec attention les programmes d'enseignement de l'école primaire pour s'apercevoir que les rédacteurs n'ont pas pensé prioritairement aux risques !* », analysent les auteurs d'un groupe de travail constitué par les ministères de l'Education nationale et de l'Ecologie et du développement durable qui a étudié la question des risques majeurs dans les programmes officiels (<http://eedd.scola.ac-paris.fr/atelier32.htm#9>).

Ils précisent que dans les programmes de l'Ecole, il existe *a minima* une « *référence implicite [aux risques majeurs] à travers différents champs disciplinaires* ».

L'existence d'un point de programme relatif aux risques majeurs dans la discipline enseignée représente donc une condition *sine qua non* qui donne à l'enseignant l'opportunité d'aborder ce thème.

Au collège et au lycée, des points de programme (séisme, volcanisme...) et le croisement entre disciplines permettent une approche des risques majeurs. Si le thème intéresse particulièrement les programmes de géographie, ECJS et SVT, **la spécificité du thème « risque majeur » est transversale à d'autres thèmes abordés ou voisins** (énergie, eau, paysage, ville...), précisent les auteurs.

A partir de leurs analyses, on peut en déduire que, d'une part, **l'absence du thème ou le caractère trop implicite des risques majeurs dans les programmes disciplinaires n'en facilitent pas l'abord par les enseignants dans leur enseignement**, et d'autre part, **la transversalité du thème suppose un traitement spécifique qui peut représenter une difficulté pour les enseignants**.

Conclusion des auteurs : « *un chantier reste à ouvrir pour rendre plus explicite la thématique dans les programmes actuels et accroître la cohérence accrue en terme de transfert et de lien entre les différentes disciplines* » (*ibid.*)

Hormis les programmes disciplinaires propres à chaque niveau, les dispositifs pédagogiques transversaux qui ne sont affectés à aucune discipline en particulier permettent des projets sur des thèmes. Là encore, on note la **rareté des exemples de projets et d'actions éducatives relatifs aux risques majeurs** cités par les enquêtés, pour lesquels en l'occurrence, il n'a pas été fait mention de recours au CD-Rom. Lorsque les thèmes des projets sont précisés, on se rend compte de la transversalité du thème et de son abord par le biais de thèmes voisins (recyclage des déchets, énergies renouvelables, économies d'énergies, exposition dans le cadre de la Semaine de la Terre en TPE).

Par contre, l'exemple de projet consacré aux risques signalé par une enseignante de SVT en collège est parlant :

« *Je trouve que ce thème n'est pas correctement abordé dans les programmes. En effet, nous l'abordons pour les séismes, le volcanisme... et aussi les mouvements de terrain en 5ème. Les élèves les comprennent, mais ne se sentent que peu concernés. Le fait de les faire travailler sur les risques qui existent dans leur commune ou leur département les motive beaucoup plus, et permet une implication familiale (enquêtes, témoignages...). C'est ce que nous faisons dans notre IDD, et nous avons également fait participer un médecin pour qu'il explique aux élèves les premiers gestes à faire en cas de catastrophes* ».

### ***Une sous-représentation du thème des risques majeurs dans les projets scolaires***

Quelle est la représentation du thème des risques majeurs parmi d'autres thèmes relatifs à l'environnement et au développement durable ?

Il nous est apparu intéressant d'avoir une idée de la place accordée à ce thème au travers des projets de classe, faisant l'hypothèse qu'elle pourrait expliquer l'usage ou non du CD-Rom « Prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes ». Nous avons pris comme indicateur un certain nombre de thèmes qui suscitent ou non des travaux d'élèves et nous les avons comparés aux thèmes des projets déposés auprès de la Direction académique de l'action culturelle (DAAC) des académies de Besançon, Grenoble et Lyon. Les résultats issus du questionnaire sont similaires aux indications, déjà concordantes entre elles, données par les trois académies.

On constate, en effet, une **convergence thématique sur 4 thèmes - déchets, eau, pollution, énergies** - qui se dégage nettement. Elle révèle que ces thèmes sont prioritairement choisis par les enseignants et les élèves. Une **massive préférence pour aborder d'autres thèmes que les risques majeurs** se constate en défaveur de celui-ci. Il apparaît en dernier choix de manière récurrente dans les données recueillies par l'enquête et auprès des rectorats (voir annexe : Thèmes des projets).

**Le thème des risques majeurs n'apparaît pas comme un objet prioritaire**, en conséquence, il suscite donc assez peu de démarches de recherche d'information et *a fortiori* ne favorise pas le recours au CD-Rom « Prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes ».

Par ailleurs, les documentalistes des CDI reçoivent, de manière très occasionnelle, des demandes d'information des élèves sur les risques majeurs. L'impact de motifs non scolaires à la recherche d'information par les élèves, tels que l'annonce d'une catastrophe dans l'actualité médiatique ou l'existence de risques locaux semble, en tous cas pour le premier, stimuler de manière ponctuelle la demande des élèves : « *ce thème n'est pas assez abordé en classe, sauf ponctuellement, suite à un événement survenu dans la région ou dans le monde* » (Documentaliste, lycée professionnel).

D'autres demandes formulées par les élèves au CDI sur des thèmes associés aux risques majeurs à plus ou moins juste titre sont signalées dans l'enquête par les documentalistes : il s'agit, par exemple, des nanotechnologies, des OGM, de la déforestation, des autoroutes (pollution de l'air...), des marées noires (procès de l'Erika).

### ***Une intégration problématique d'un support numérique dans les pratiques d'enseignement ?***

D'une manière générale, on sait que les pratiques pédagogiques des enseignants ne sont pas homogènes et qu'elles associent plus ou moins fortement l'utilisation de documents. Nous savons aussi que le manuel scolaire occupe une place de référence dans l'activité de travail des enseignants et des élèves et l'usage des ressources papier reste dominant bien que les ressources numériques se banalisent<sup>4</sup>.

Or, dans notre enquête, plus d'une quinzaine d'enseignants avance comme autre motif à l'absence d'utilisation du CD-Rom qu'ils « **ne savent pas comment intégrer cet outil dans leur enseignement** ».

En ce sens, l'utilisation d'un nouveau support d'enseignement touche à la dimension organisationnelle de l'activité de l'enseignant. L'introduction de supports électroniques suscite de nouvelles fonctions de médiation pour l'enseignant et la mise en place de situations nouvelles. Elle demande de développer des pratiques spécifiques, que ce soit

---

<sup>4</sup> Travaux sur les usages pédagogiques des ressources numériques d'Yves Ardourel et al., Iufm Midi-Pyrénées

dans la préparation pédagogique pour les enseignants, ou dans la réalisation des travaux d'élèves (*ibid.*).

**En toute hypothèse, les enseignants pourraient éprouver une réticence à procéder à l'intégration d'un support d'enseignement tel que le CD-Rom par crainte que leur activité d'enseignement et leurs pratiques pédagogiques ne soient modifiées.**

De ce fait, l'utilisation du CD-Rom et ses bénéfices au plan pédagogique sont peut-être sous-estimés par les enseignants. Ou bien encore, « *le thème des risques majeurs est traité avec d'autres supports* » (Professeure des écoles). Le transfert d'usage d'un type de support (papier) vers des ressources numériques peut ainsi apparaître « coûteux » de prime abord et, en conséquence, être dissuasif en terme de changement de pratiques pour les enseignants.

### ***Internet, un support d'appropriation des connaissances privilégié par les élèves***

Du côté des élèves, nous savons que les ressources numériques en ligne font de plus en plus partie des environnements de l'activité habituelle des élèves. Cette évolution des pratiques pose la question de la modification des modalités d'appropriation des connaissances avec ce type de support par les élèves.

Implique-t-elle une nouvelle façon d'apprendre ? Ce n'était pas l'objet de notre enquête.

Néanmoins, outre le besoin d'accompagnement à la méthodologie de la recherche documentaire par les élèves mentionnée ci-dessus, une partie des documentalistes enquêtés constate que **les élèves ne consultent pas systématiquement le CD-Rom « Prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes » pour réaliser des travaux scolaires sur les risques majeurs.** Une des raisons avancée à cela par les documentalistes est qu'ils observent une focalisation de la **préférence des élèves pour Internet.** Ainsi, ce réflexe oblige à « *toujours leur signaler qu'il existe des documents autres que sur Internet* » (Documentaliste, collègue).

La préférence et la « concurrence » d'Internet posent la question de l'usage, ici dominant ou exclusif semble-t-il, des ressources disponibles dans le cadre scolaire et de leur diversification.

### ***Des inadéquations dans la dimension socio-organisationnelle des établissements***

Il ressort de l'enquête que tous les CDI ne possèdent pas le CD-Rom « Prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes ». Tout en se gardant de généraliser ce constat, ce résultat pose la **question de la politique documentaire des CDI** et celle de **l'actualisation des fonds documentaires.**

Quant à l'accessibilité des ressources documentaires, **les conditions de mise à disposition et de consultation du CD-Rom dans les établissements ne semblent pas toujours satisfaisantes** à plusieurs égards : par exemple, en raison de l'inexistence de la ressource comme on l'a vu « *[le CD-Rom] n'était pas mis à leur disposition* », de difficultés matérielles et d'organisation spatiale « *[c'est] compliqué sur place* », « *l'exemplaire du CD-Rom se trouve en salle de sciences, donc peu accessible* » (Documentalistes, collègues et lycée professionnel), « *[nous avons des] difficultés à organiser des groupes informatique (petite salle, manque de personnel)* », de gestion du temps et de capacité de mobilisation, « *autres priorités, pas le temps* », « *manque de temps et de relais* » (Professeures des écoles).

En terme de professionnalité (formation, compétences), quelques enseignants soulignent la **rareté de l'offre de formation sur le thème des risques majeurs**, comme le constate un documentaliste : « *les enseignants n'ont pas toujours une idée approfondie du sujet, des formations devraient être organisées, j'en ai pas eu connaissance dans ma région* ».

**L'absence d'accompagnement à l'utilisation du CD-Rom** pour se l'approprier et donner sens à son intégration dans l'enseignement dispensé ou dans le projet pédagogique est aussi évoqué (le « livret de l'enseignant » suffit-il à répondre à cette attente ?).

Malgré l'incitation de l'Education nationale à l'intégration des TICE dans l'enseignement, nous remarquons dans l'enquête qu'**un tiers des 130 enseignants enquêtés s'auto-évalue comme étant « peu averti » en matière informatique**. Ce sont en majorité des enseignantes qui se déclarent comme telles.

#### ***Des dysfonctionnements dans la dimension organisationnelle de l'informatique dans les établissements***

C'est au niveau de l'équipement et de l'organisation de l'informatique que se situent des obstacles d'un autre ordre. Plusieurs enseignants et documentalistes soulèvent le nombre encore insuffisant d'ordinateurs mis à disposition des élèves, des problèmes de compatibilité de matériels, des difficultés d'installation du CD-Rom sur les postes ou sur le réseau de l'établissement, une sous-utilisation du « tour CD-Rom » au CDI, etc., comme l'exprime cette professeure des écoles :

*« J'ai regardé [le CD-Rom] sur l'ordinateur de mon bureau. Il est très intéressant et aurait pu être exploitable en classe, d'autant que je travaille sur les crues de l'Isère mais je ne peux pas le faire fonctionner sur le réseau, il manque un fichier pour accéder au diaporama. La visionneuse ne suffit pas. Dommage ! ».*

Conditions qui ne favorisent donc pas la consultation des supports numériques.

#### **La nécessité d'une sensibilisation aux risques majeurs est-elle partagée dans la communauté scolaire ?**

On termine par des considérations générales sur la sensibilisation à la prévention des risques majeurs à l'Ecole. Là encore, nous nous garderons de généraliser les quelques points de vue recueillis.

Quelques uns, enseignants ou documentalistes, la trouvent « *nécessaire, importante, fondamentale, indispensable...* » mais « *pas encore d'actualité* » dans les établissements, et selon un enseignant d'Histoire-géographie en lycée, elle serait « *à développer pour combler le retard par rapport aux autres pays européens* ». Ceux-là témoignent, notamment, de la **conscience de la responsabilité de la communauté scolaire sur la question de la sécurité** au sein des établissements ainsi que celle des acteurs locaux (communes, etc.) sur le territoire d'implantation de l'établissement.

Certains suggèrent d'ailleurs la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation avec « *une journée de sensibilisation au niveau national dans tous les établissements qui accueillent du public* » (Professeur des écoles, Loire) et aussi « *il serait souhaitable que chacun puisse bénéficier d'une animation et d'une formation pour la conduite à tenir en cas de problème* » (Professeure des écoles, Isère).

En ce qui concerne la mise en œuvre du plan particulier de mise en sûreté des établissements (PPMS), « *les locaux ne permettent pas toujours la mise en œuvre d'une protection contre les risques majeurs* » (Enseignante, collège, Rhône) mais la démarche est en cours (sur 130 établissements, 42 ont mis en place le PPMS, 29 ne l'ont pas encore, 30 sont en projet).

Quelle exploitation pédagogique les enseignants peuvent-ils faire de la question des risques majeurs et du vécu des élèves face à elle ?

**L'incitation à la prise en compte d'une éducation aux risques leur semble trop implicite dans le cadre des programmes d'enseignement**, ainsi « *la sensibilisation n'est pas vraiment mise en évidence dans les programmes* » (Enseignant, SVT, collège, Rhône).

D'autre part, les perceptions et les attitudes des élèves face aux risques, la charge émotionnelle qu'ils suscitent, l'incertitude des enseignants en ce qui concerne l'impact d'une sensibilisation sur les élèves rendent perplexes certains enseignants : « *il est difficile de faire passer le message, les personnes (adultes et enfants) se sentent hors de danger* », c'est un « *sujet intéressant mais qui véhicule de l'angoisse auprès des élèves même si on y apporte des réponses* » (Professeure des écoles, Savoie).

De plus, la multiplicité des prescriptions institutionnelles relatives aux « éducations à » (santé, environnement, développement, sécurité...) dans le cadre scolaire peut entraîner un effet de saturation : « *Sida, cigarette, alimentation, risque majeur... l'information de prévention devient omniprésente et risque de tuer la prévention. On ne sait plus par quel bout prendre tout ça* » (Documentaliste, lycée professionnel, Isère). Ainsi, elle susciterait un recentrage sur le strict traitement du programme disciplinaire : « *C'est un thème très intéressant en soi mais qui s'ajoute à des dizaines d'autres. Par conséquent, ne pouvant tout faire, les enseignants s'en tiennent aux programmes...* » (Documentaliste, lycée professionnel, Ain).

Quel est la part de l'aspect éducatif de l'enseignement par rapport à l'aspect strictement disciplinaire ? Cette question à laquelle notre enquête ne peut répondre mériterait des investigations complémentaires.

**L'Ecole représente certainement un espace d'acquisition de connaissances et d'apprentissage d'une citoyenneté responsable en matière de prévention des risques mais, selon quelques enquêtés, elle ne saurait la mener seule.**

En effet, la mise en place de projets et d'actions éducatives sur les risques majeurs nécessite une implication collective pas toujours facile à mettre en œuvre au sein même de l'établissement scolaire : « *Certains enseignants mettent bien ce thème "en valeur" étant donné notre situation géographique. Ils parviennent à intéresser les élèves sur la proximité des risques. Mais il n'y a pas vraiment de sensibilisation, car mis à part une introduction du thème dans le programme de SVT, il n'y a pas de réel travail d'équipes autour d'un objectif commun, comment gérerait-on une évacuation du collège si un mouvement de terrain devait avoir lieu à proximité de la commune ?* » (Documentaliste, collège, Isère).

Sont aussi évoqués, à plusieurs reprises, des difficultés dans la mise en œuvre d'actions et de projets de prévention liées, d'une part, au manque de disponibilité des enseignants, « *les tâches demandées aux enseignants des établissements scolaires sont multiples* » (Enseignante, collège, Rhône) et des chefs d'établissement pris sous le poids de diverses responsabilités. D'autre part, le rôle des acteurs locaux (collectivités locales, etc.) est souligné avec lesquels il est nécessaire de construire des relations partenariales : « *Le directeur d'école est seul face à cette problématique des RM et c'est un chantier qui doit être mené en partenariat avec l'Etat, les mairies, la population, les secours, etc. Qui connaît les comportements à adopter chez les adultes ? Qui a des pastilles d'iode comme dans certains pays plus en avance ? Une volonté nationale plus affirmée et des moyens !* » (Professeur des écoles, Isère).

Malgré les difficultés évoquées, l'expérience relatée par une enseignante de Biotechnologie-Santé-Environnement d'un lycée professionnel (Rhône) relatif au projet sur la prévention des risques majeurs de l'établissement témoigne de la dynamique de la démarche mise en place: « *Le lycée professionnel [...] est inscrit dans un PPI [Plan Particulier d'Intervention] sur [la commune]. J'ai déjà organisé un exercice de confinement au sein de notre établissement en collaboration avec le SDISS [Service Départemental d'Incendie et de Secours], la police, les industriels concernés et différents partenaires. Donc pour notre établissement, la sensibilisation est très importante. Nous sommes en train de retravailler sur le plan de mise en sûreté [PPMS]. Nous travaillons aussi sur le risque en classe de CAP en relation avec le SST [sauveteur-secouriste du travail] ».*

## En guise de conclusion...

Au terme de cette étude, quelques préconisations peuvent être déduites des constats majeurs dressés à partir de l'enquête :

La faible notoriété du CD-Rom, liée en partie à des aléas de diffusion et à un déficit de promotion interne du support dans les établissements scolaires, incite à aller au delà du caractère ponctuel des actions d'information liées aux campagnes d'information sur les risques en développant une logique de **pérennisation et de diversification de la promotion du CD-Rom**.

Dans l'environnement des établissements scolaires, la diversification et la visibilité des sources de diffusion et de mise à disposition du CD-Rom et notamment dans les établissements, affiner les politiques d'acquisition documentaire et de valorisation des ressources des CDI pourraient constituer des axes d'amélioration.

Les listes de discussion regroupant des enseignants par disciplines (listes hébergées par le réseau EDUCNET de l'Education nationale, liste EEDD) représentent un moyen de diffusion de l'information à caractère professionnel à saisir pour faire connaître le CD-Rom auprès des enseignants.

Des actions correctives relatives au CD-Rom pourraient aussi être menées, par exemple, sur les aspects suivants : actualiser les supports d'accompagnement du CD-Rom (mise à jour du livret de l'enseignant avec les derniers textes officiels et les nouveaux programmes d'enseignement), dynamiser le site web dédié au CD-Rom dont la dernière mise à jour date du 18 février 2003 par une actualisation en continu et par différents procédés devenus courants (actualités, questions fréquentes, forum d'échange de pratiques des utilisateurs du CD-Rom, etc.), étudier l'actualisation du contenu du CD-Rom (mise à jour des textes officiels et des ressources documentaires, élargissement à d'autres types de risques ?). Toutefois, sur ce dernier point, on peut aussi s'interroger sur l'intérêt d'une adaptation des contenus sur support Internet étant donné l'évolution des pratiques concernant les usages de ce réseau et le niveau d'équipement des établissements (facilité d'accès à Internet).

Ces actions pourraient être entreprises en vue de la prochaine campagne d'information régionale sur les risques de 2008.

Sujet délaissé, comme on l'a vu, et à défaut d'inscrire le thème des risques majeurs comme priorité, il s'agit au moins de **rendre plus explicite la sensibilisation à la prévention des risques majeurs dans le cadre institutionnel**.

Par exemple, au plan des programmes d'enseignement, les analyses du groupe de travail constitué par les ministères de l'Education nationale et de l'Ecologie et du développement durable seraient à porter à la connaissance des inspecteurs de l'Education nationale et des enseignants des disciplines concernées (voir ci-dessus p.17). Cette lecture croisée des programmes montre, en effet, comment les risques majeurs s'intègrent dans le développement durable et met en évidence la cohérence et la progressivité des apprentissages ainsi que les possibilités de croisements disciplinaires sur le thème des risques majeurs de l'école au lycée.

Ajoutons qu'au plan des établissements scolaires, poursuivre, entre autres, la mise en œuvre de projet structurant tel que le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) participe d'une éducation à la sécurité.

La circulaire parue au Bulletin officiel de l'Education nationale du 14 septembre 2006 invite d'ailleurs à promouvoir une « *sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, formation aux premiers secours et enseignement des règles générales de sécurité* » (voir annexe : Circulaire du 24 mai 2006). Dans ce texte sont précisées les

conditions de mise en œuvre d'une démarche d'éducation à la responsabilité en milieu scolaire.

**La formation et l'accompagnement des enseignants** (IUFM, Plan académique de formation, réseau de formateurs de l'IFFO-RMé) pourraient être développés pour conduire un travail d'explicitation des programmes d'enseignement et de clarification de la thématique des risques majeurs et de sa transversalité, apprendre aux enseignants à traiter le thème des risques majeurs de manière pluridisciplinaire et à intégrer le CD-Rom dans les stratégies pédagogiques, valoriser les pratiques des enseignants utilisateurs du CD-Rom à partir de retours d'expérience, savoir mettre en place des pratiques et des projets pour faire acquérir des compétences sociales aux élèves dans le cadre d'une éducation préventive, etc.

Au delà de cette enquête axée sur le CD-Rom et son utilisation en milieu scolaire, une réflexion serait à conduire conjointement avec le Grand Lyon et la DRIRE sur la contribution que l'équipe ACCES peut apporter à la préparation de la campagne d'information régionale sur les risques prévue en 2008 et à son accompagnement.

Dans cette perspective, nous pourrions réaliser un **état des lieux ou une recherche-action sur la question de l'éducation à la prévention des risques en milieu scolaire** pour donner un éclairage sur l'impact d'actions d'information préventive en direction du public scolaire.



## **ANNEXES**

**Annexe 1 : Contenu et utilisation du CD-Rom (extrait du « Livret de l'enseignant »)**

**Annexe 2: Organigramme de diffusion du CD-Rom dans les académies (extrait du Cahier des charges du CD-Rom, 2000)**

**Annexe 3 : Thèmes des projets Environnement et développement durable (Académies de Besançon et de Grenoble)**

**Annexe 4 : Circulaire relative à l'Education à la responsabilité en milieu scolaire du 24 mai 2006 (Bulletin officiel de l'Education nationale n° 33 du 14 septembre 2006)**

## Annexe 1 : Contenu et utilisation du CD-Rom (extrait du « Livret de l'enseignant »)

### Une approche régionale

En explorant le paysage virtuel du sommaire du cédérom, l'utilisateur rencontre tous les risques majeurs auxquels il peut être exposé en Rhône-Alpes, soit 4 risques technologiques et 6 risques naturels. Une approche cartographique lui permet également une entrée personnalisée en identifiant les risques auxquels sa commune est exposée.

### 10 risques étudiés

#### 4 RISQUES TECHNOLOGIQUES :



risque industriel



risque de rupture de barrage



risque de transport  
de matières dangereuses



risque nucléaire

#### 6 RISQUES NATURELS :



risque d'avalanche



risque de mouvement  
de terrain



risque de séisme



risque de crues torrentielle



risque d'inondation



risque de feu  
de forêt

### 4 modules à explorer

- . **Découvrir** chacun des 10 risques, grâce à des fiches qui décrivent l'essentiel du phénomène, les enjeux, la prévention et la protection.
- . **Comprendre** le risque, au travers d'études de cas régionaux. C'est un bureau virtuel qui propose toutes les ressources nécessaires à la compréhension d'un cas régional de risque majeur.
- . **Agir** face à ce risque, en testant ses connaissances sur les conduites à tenir et sur la prévention. Des QCM permettent à l'utilisateur de tester les connaissances acquises et une analyse des réponses indique les parties à revoir.
- . **Connaître** les consignes de sécurité relatives à chaque risque étudié. Une animation permet de visualiser les "bons réflexes" à adopter en cas d'accident majeur.

Ce cédérom a été conçu prioritairement pour une utilisation en classe, avec l'assistance de l'enseignant. Libre à lui, en fonction de son approche pédagogique, d'organiser une consultation plus ou moins directive du cédérom, en individuel, par petits groupes, ou en projection au tableau à l'aide d'un vidéo-projecteur. L'enseignant pourra utiliser le cédérom soit pour préparer et animer son cours, soit pour faire travailler les élèves à partir du contenu. Quoiqu'il en soit, il est recommandé à l'enseignant de limiter les consultations libres dans le cadre de la classe à des plages de travail qu'il aura définies à l'avance, afin de toujours rester maître du dispositif et de l'outil multimédia mis à sa disposition. En revanche, une consultation à domicile pourra être envisagée, par un système de prêt de cédérom, ou une consultation individuelle au CDI.

La consultation du cédérom ne répond pas à un ordre précis pré-établi. Chaque enseignant aura la liberté de choisir de démarrer soit

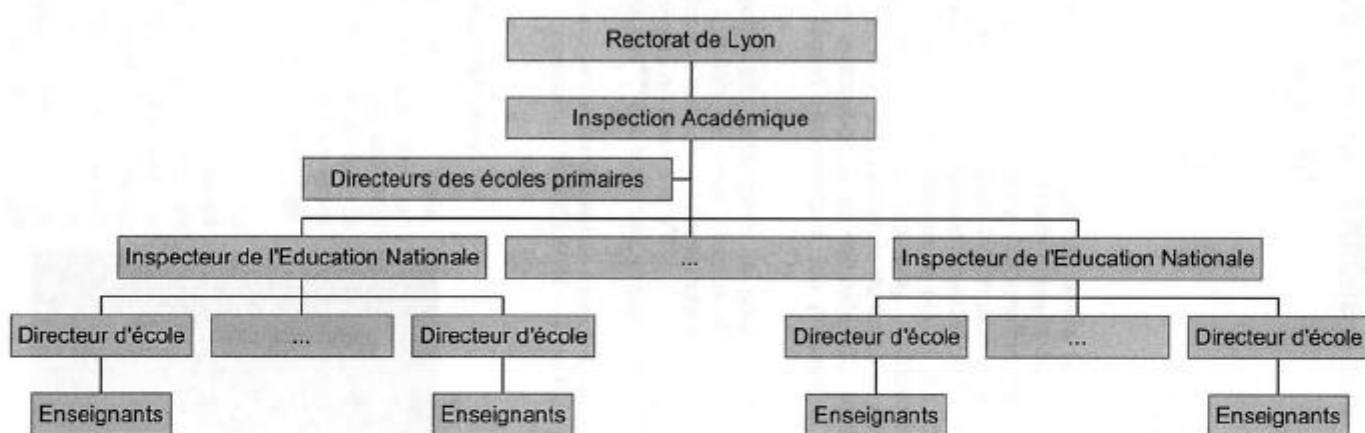
par la partie théorique (Découvrir), pour passer ensuite aux cas pratiques (Comprendre) ou aux QCM d'évaluation des connaissances (Agir), ou à l'inverse, de commencer par une étude de cas pour ensuite revenir à la partie théorique (Découvrir).

Afin de faire de ce cédérom un véritable outil pratique pour les enseignants comme pour les élèves, des fonctionnalités sont proposées : par exemple, la possibilité, par un simple clic, d'accéder au texte de chaque document contenu dans le cédérom, d'exporter des cartes ou des schémas pour les enregistrer ou les imprimer, ou enfin, de rechercher dans le lexique la définition d'un terme que l'élève ne comprend pas.

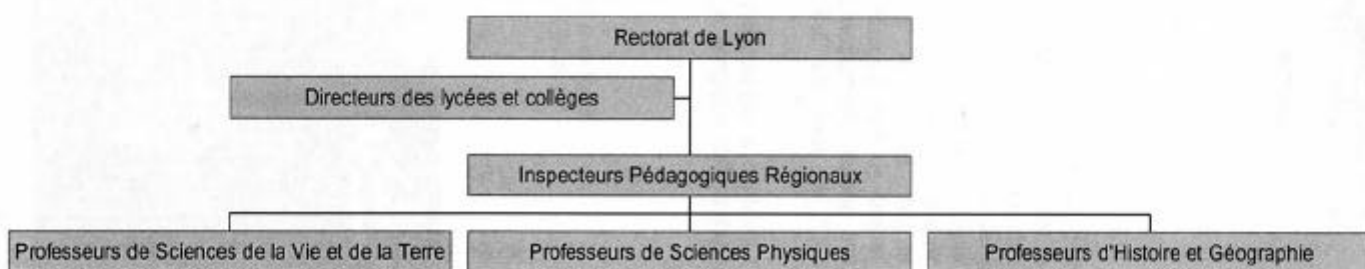
Annexe 2: Organigramme de diffusion du CD-Rom dans les académies (extrait du Cahier des charges du CD-Rom, 2000)

## Diffusion du cédérom « Risques majeurs en Rhône-Alpes »

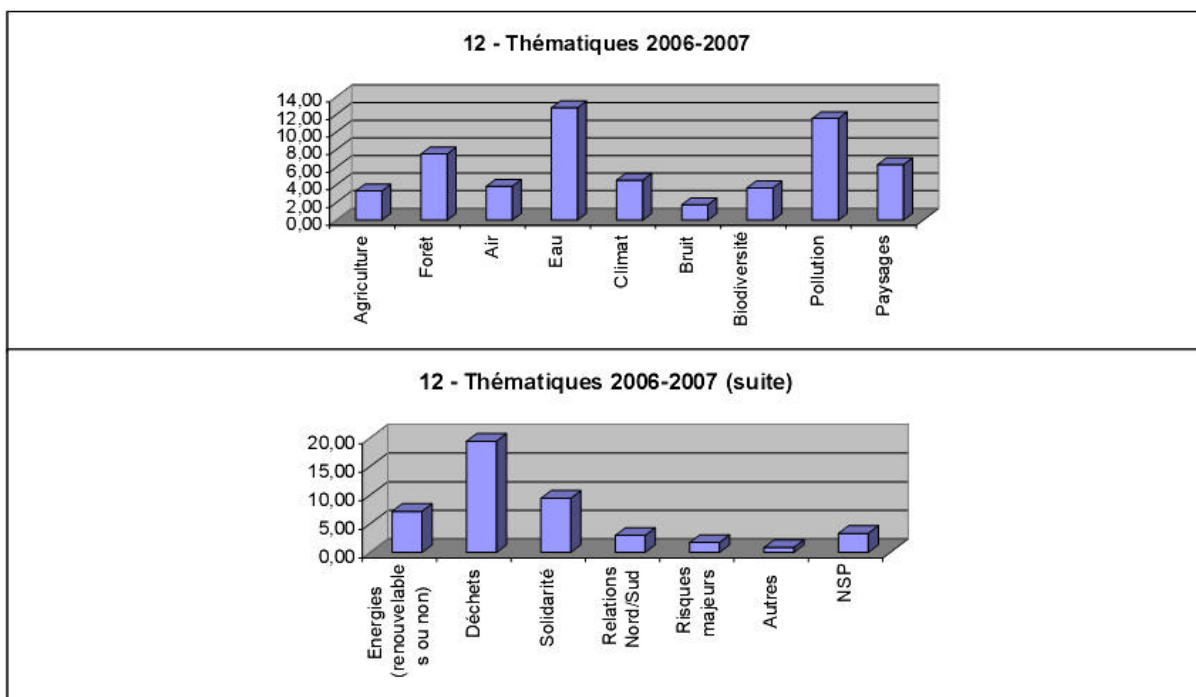
### Diffusion du cédérom auprès des établissements primaires



### Diffusion du cédérom auprès des établissements secondaires



### Annexe 3: Thèmes des projets Environnement et développement durable (Académie de Besançon)

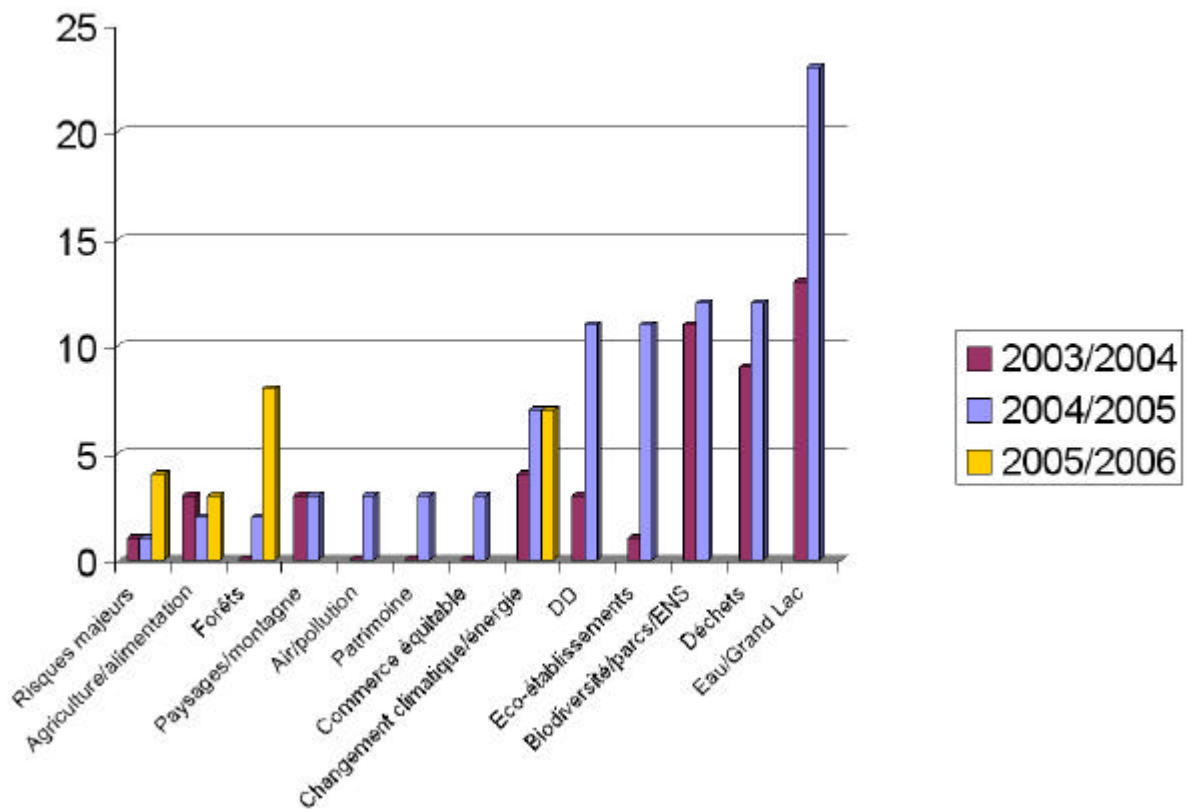


## Thèmes des projets Environnement et développement durable (Académie de Grenoble)

<b>Risques majeurs</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
Agriculture/alimentation	2	3	3
Forêts	2	0	8
Paysages/montagne	3	3	
Air/pollution	3	0	
Patrimoine	3	0	
Commerce équitable	3	0	
Changement climatique/énergie	7	4	7
DD	11	3	
Eco-établissements	11	1	
Biodiversité/parcs/ENS	12	11	
Déchets	12	9	
Eau/Grand Lac	23	13	

NB Données incomplètes en 2005/2006

### THEMES EEDD



## **Annexe 4 : Circulaire relative à l'Education à la responsabilité en milieu scolaire du 24 mai 2006 (Bulletin officiel de l'Education nationale n° 33 du 14 septembre 2006)**

Enseignements élémentaire et secondaire

---

### **ÉDUCATION À LA RESPONSABILITÉ EN MILIEU SCOLAIRE**

Sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, formation aux premiers secours et enseignement des règles générales de sécurité \*

NOR : MENE0601175C

RLR : 553-2

CIRCULAIRE N°2006-085 DU 24-5-2006

JO du 16-7-2006

MEN - DGESCO B3-1

INT

SAN

---

\*Cette circulaire annule et remplace la circulaire publiée au B.O. n° 30 du 27 juillet 2006. Texte adressé à la préfète et aux préfets de zone de défense ; aux préfets délégués pour la sécurité et la défense (état-major de zone) ; au préfet de police ; aux préfètes et préfets de région ; aux directrices et directeurs régionaux des affaires sanitaires et sociales ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux préfètes et préfets de département (service interministériel de défense et de protection civiles) ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux directrices et directeurs départementaux des affaires sanitaires et sociales ; aux chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école

---

■ La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 fait de la réussite de tous les élèves sa priorité, en particulier dans son article 9. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, dans son article 48, et la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans ses articles 4 et 5, marquent l'importance accordée à l'acquisition, par ces mêmes élèves, de savoirs et de comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours.

Le décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006 (1) pris en application de ces dispositions législatives prévoit, dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat, une sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité ; ils sont complétés par une formation aux premiers secours qui prend en compte leur interaction et leur complémentarité.

La présente circulaire a pour objet d'en préciser les conditions de mise en œuvre dans une démarche d'éducation à la responsabilité en milieu scolaire.

Cette éducation se construit à partir de situations d'apprentissage qui s'ancrent dans les programmes, s'exercent dans la vie scolaire et prennent pleinement sens dans la vie quotidienne des élèves. C'est ainsi que les enseignants, les personnels d'éducation et les

personnels de santé et toute personne exerçant ou intervenant dans l'école ou l'établissement, en étroite collaboration avec les partenaires concernés, pourront contribuer efficacement à ce que les élèves adoptent progressivement des comportements de citoyens responsables.

(1) Les dispositions de ce décret sont codifiées dans les articles D. 312-40, D. 312-41 et D. 312-42 du code de l'éducation.

## 1 - Enjeux et objectifs

Aujourd'hui en France, des dizaines de milliers de personnes sont victimes d'accidents de la vie quotidienne ou de la route, d'incendies ou de risques majeurs. Le nombre de ces blessés, graves ou légers, et de ces morts pourrait être considérablement réduit si chaque personne avait une connaissance minimale des risques et des mesures simples de prévention et de protection à mettre en place, savait alerter le service de secours adapté et effectuer les premiers gestes indispensables en attendant son arrivée. Une telle attitude implique la prise de conscience du rôle que chacun peut être à même de jouer pour prendre en charge sa sécurité, sa santé et apporter son concours pour préserver celles des autres.

L'éducation à la responsabilité doit permettre aux élèves, futurs citoyens ou citoyens de développer des analyses lucides, des attitudes prudentes et des démarches solidaires. Ainsi, ils pourront adopter, face aux divers risques, des conduites autonomes et adaptées, qu'elles soient prévoyantes ou réactives.

Cette éducation concerne le domaine de la sécurité, de la santé, mais aussi celui de l'environnement pour un développement durable ; elle doit principalement répondre aux objectifs suivants :

- assurer la connaissance des risques et des mesures de prévention et de protection dans les différentes actions ou activités de la vie quotidienne, face à l'incendie et aux risques majeurs. Les risques abordés seront contextualisés, aussi souvent que possible, dans le territoire où vivent les élèves et le bassin de risque(s) auquel ils appartiennent ;
- donner une information sur l'organisation et les missions des services de secours pour que chacun puisse alerter de la manière la plus appropriée à la situation rencontrée ;
- garantir l'apprentissage des gestes élémentaires de survie à pratiquer en attendant l'arrivée des secours organisés ;
- développer des comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles.

## 2 - Mise en œuvre

L'exigence de prévoir des mesures d'anticipation face aux risques et une formation aux premiers secours s'est développée, depuis de nombreuses années déjà, dans les établissements d'enseignement pour des raisons de sécurité et parce que les expériences engagées ont permis d'en constater les effets positifs sur le comportement des élèves et la vie scolaire.

2.1 Une sensibilisation des élèves à la prévention des risques, aux missions des services de secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité

La prise en compte des questions de santé, de sécurité, de connaissance des risques et de l'organisation de la sécurité civile ne s'ajoute pas aux enseignements prévus par les programmes ; elle s'effectue au contraire dans le cadre de ceux-ci pour conforter, chez l'élève, l'acquisition de connaissances et de compétences inhérentes aux différents champs disciplinaires, ainsi que des comportements qui en découlent. Ces connaissances sont indispensables pour prévenir la panique et participent à la culture du risque qui cimenter la réponse collective. L'information et la sensibilisation sont indispensables pour atteindre un



niveau satisfaisant de mobilisation et permettre d'affirmer la place du citoyen au cœur de la sécurité civile.

Une éducation à la responsabilité se construit nécessairement de manière progressive durant le cursus scolaire de l'élève. Elle doit impérativement tenir compte du développement cognitif et psychomoteur de l'enfant et des étapes de son accès à l'autonomie.

Cette éducation ne peut se satisfaire de la seule mémorisation d'interdits ou de prescriptions ; elle implique en effet l'assimilation de savoirs et de savoir-faire mais également l'intégration de leur justification et une appropriation qui permettent à l'élève de s'inscrire dans une dynamique positive d'action, validée aussi souvent que possible, par des mises en situation.

Pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de prévention, les enseignants, les personnels d'éducation et de santé peuvent faire appel aux personnes ressources du réseau des correspondants académiques et départementaux "sécurité" (risques domestiques, routiers, majeurs) et des coordonnateurs académiques risques majeurs. Ils peuvent également, dans le cadre d'un projet spécifique, faire appel aux différents partenaires, institutionnels (préfectures, services de secours : sapeurs-pompiers et médecins de SAMU-CESU, collectivités territoriales...) ou associatifs, ainsi qu'aux spécialistes chargés de l'exploitation d'une zone ou d'une installation génératrice de risques.

#### 2.1.1 À l'école

Les programmes de l'école primaire de 2002 offrent aux enseignants de nombreuses occasions de mise en œuvre dans les différents champs disciplinaires : éducation physique et sportive, éducation scientifique, maîtrise du langage et de la langue française, géographie, éducation civique...

La sensibilisation aux risques, aux consignes de sécurité et la connaissance des acteurs du secours pourra être abordée dans ce cadre, pour que l'enfant puisse être acteur de sa propre sécurité, dans son environnement proche.

#### 2.1.2 Au collège et au lycée

Les contenus disciplinaires offrent un point d'ancrage pour construire une éducation à la sécurité et une culture du risque et une connaissance des acteurs du secours qui développe une conscience de la responsabilité individuelle et collective.

Les travaux et projets interdisciplinaires

Dans le cadre des projets pédagogiques à caractère professionnel (PPCP), la préoccupation de la sécurité peut constituer un thème de réflexion et de recherche amenant l'élève à être un acteur de la prévention du risque dans son établissement ou dans un engagement personnel.

Des temps pluridisciplinaires permettent de suivre une conduite de projet dans le cadre des enseignements technologiques.

La formation sur la connaissance des risques, sur l'organisation de la sécurité civile et sur les conduites à tenir permettra de pouvoir compter sur des citoyens informés et responsables, pour que la sécurité civile soit effectivement l'affaire de tous.

Il s'agira, par cette formation, de pouvoir placer l'enfant au cœur de son environnement pour qu'il soit capable d'identifier les risques, qu'il connaisse les consignes de prévention et de protection ainsi que les acteurs du secours et leurs missions.

### 2.2 Des principes simples pour porter secours

#### 2.2.1 À l'école

Le dispositif Apprendre à porter secours (APS) a été initié en 1997 par le ministère chargé de l'éducation nationale et le ministère chargé de la santé dans le cadre de l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Il comporte un apprentissage des principes simples pour porter secours, intégré dans les programmes scolaires et qui tient compte du développement et de l'autonomie de l'enfant.

Ce dispositif a fait l'objet d'une convention entre les deux ministères, publiée au : [Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 46 du 11 décembre 2003](#).

Les apprentissages se répartissent en trois étapes qui figurent, pour chaque cycle, dans l'arrêté du 25 janvier 2002 relatif aux programmes d'enseignement de l'école primaire. Un document de suivi récapitule progressivement les acquis de chaque élève. Un document pédagogique permet de garder trace des modalités du travail conduit (annexe 1).

L'enseignement APS est dispensé par des maîtres qui sont eux-mêmes formés par des équipes ressources de formateurs. Celles-ci associent les compétences de pédagogues (inspecteurs de circonscription, conseillers pédagogiques), de personnels de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves et de professionnels de l'enseignement des soins d'urgence (SAMU-CESU) (2).

(2) Service d'aide médicale urgente/centre d'enseignement des soins d'urgence.

#### 2.2.2 Au collège et au lycée

Le contenu de la formation aux premiers secours est conforme au Guide national de référence (GNR) édité par le ministère chargé de la sécurité civile. Il s'appuie sur les recommandations scientifiques nationales et internationales. La formation doit être planifiée en début d'année scolaire.

Au collège, l'élève bénéficie de la formation appropriée jusqu'à l'obtention de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

Au lycée, pour les formations générales, l'élève qui a obtenu l'AFPS doit pouvoir suivre une formation continue qui consiste en une actualisation des connaissances et des gestes techniques. Cependant, pour celui qui n'aurait pas encore reçu la formation aux premiers secours au collège, celle-ci peut être organisée au lycée dans les mêmes conditions.

Au lycée, pour les formations professionnelles et technologiques, les élèves des formations professionnelles et technologiques peuvent suivre le même cursus de formation aux premiers secours, mais ils bénéficient, dans le cadre de l'enseignement de la santé & sécurité au travail (ES & ST), d'un dispositif spécifique : la formation de sauveteur secouriste du travail (SST). Cette formation est sanctionnée par le certificat de sauveteur secouriste du travail.

La formation au secourisme est intégrée à la préparation de certains diplômes, notamment en CAP et en baccalauréats professionnels.

L'organisation et le contenu des formations aux premiers secours sont développés dans l'annexe 5 de cette circulaire.

Le modèle de l'AFPS devient un document national, personnalisé par l'insertion des logos du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (annexe 2).

### 3 - Inscription dans les projets et la vie scolaire à l'école, au collège et au lycée

La connaissance et la prévention des risques, l'information et les missions des services de secours, la formation aux premiers secours et l'enseignement des règles générales de sécurité peuvent également faire l'objet de projets spécifiques ou s'intégrer dans la vie scolaire de l'école ou de l'établissement.

#### Projet d'école et projet d'établissement

Un volet particulier du projet d'école ou du projet d'établissement peut être consacré aux actions d'éducation à la santé, à la sécurité et à la citoyenneté. Il définit les conditions de mise en œuvre dans les activités scolaires et périscolaires et précise les modalités de suivi et d'évaluation retenues.

#### Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

En liaison avec les axes du projet d'école ou d'établissement, le CESC peut se saisir de ces questions dans son programme d'actions de prévention des comportements à risques et d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Il permet de fédérer autour d'un projet les membres des équipes éducatives, ainsi que les représentants des collectivités territoriales de

rattachement auxquels peuvent être associés d'autres partenaires susceptibles d'apporter une contribution à ses travaux, selon les domaines traités. Le CESC contribue également au renforcement des liens avec les familles et les partenaires de proximité.

Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne étant obligatoirement consulté sur l'élaboration du projet d'établissement ainsi que sur les questions relatives à la santé, l'hygiène et la sécurité, il peut donc légitimement aborder les questions touchant à la sensibilisation à la prévention des risques et à l'apprentissage des premiers secours.

Les équipes d'école, les personnels de direction et les membres des équipes éducatives seront attentifs à tirer le meilleur parti de la dimension éducative que comportent certains moments de vie scolaire tels que les exercices d'évacuation en cas d'incendie ou les exercices de mise à l'abri face aux risques majeurs. Les élèves, en fonction de leur âge et de leur maturité, seront informés de l'élaboration du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), mais également, aussi souvent que possible, associés à l'analyse réalisée sur les conditions du déroulement des divers exercices de mise en situation de crise face à l'incendie ou aux risques majeurs.

La communauté scolaire peut également s'impliquer dans les mêmes conditions à l'occasion d'exercices de simulation programmés par les services de la sécurité civile : la préfecture, le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les collectivités territoriales, etc.

#### 4 - Pilotage

Un comité de pilotage national est constitué par les représentants concernés des trois départements ministériels impliqués.

Il examine :

- les évolutions réglementaires à prendre en compte pour la sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ;
- la cohérence à mettre en œuvre, pour la formation aux premiers secours, entre les références scientifiques et pédagogiques nationales et internationales pour la formation aux premiers secours et les orientations et modalités pédagogiques des programmes scolaires.

Il supervise l'élaboration et la diffusion des outils pédagogiques nationaux de formes diverses adaptés aux besoins identifiés : brochures, affiches, supports multimédia, site internet, particulièrement ceux destinés à la formation de formateurs.

Il assure les liens de partenariat avec le dispositif de formation au sauvetage secourisme du travail représenté par le Conseil national pour l'enseignement de la santé & sécurité au travail (CNES & ST).

Dans chaque académie, un dispositif de pilotage est mis en place par les recteurs en lien étroit avec les préfets des départements de l'académie. Il regroupe les personnes-ressources dans les différents champs concernés : éducation, citoyenneté, santé, sécurité civile, santé & sécurité au travail et médecine d'urgence et favorise ainsi la cohérence des actions mises en place auprès des élèves.

Ce dispositif doit permettre de définir, dans le cadre de la politique académique, les modalités d'organisation et de suivi des actions de sensibilisation et de formation aux premiers secours, en étroite liaison avec les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, et les partenaires locaux. Il permet notamment de prévoir l'organisation de la formation des personnels avec les services compétents.

Il est chargé de recenser les ressources disponibles sur lesquelles il peut s'appuyer : le "correspondant sécurité", le "coordonnateur CESC", le "coordonnateur risques majeurs", les "instructeurs premiers secours" afin de développer la complémentarité des formations à mettre en œuvre pour l'ensemble de l'académie.

Il conviendra que chaque département identifie les équipes de moniteurs disponibles par bassin de formation, pour que chaque établissement puisse disposer de référents dans ce domaine.

Des conventions de partenariat pourront être établies avec les organismes habilités ou les associations agréées afin d'arrêter les conditions d'intervention des partenaires dans les actions de formation aux premiers secours au sein des établissements scolaires.

Un bilan des actions de sensibilisation et des formations effectuées selon des modalités définies au plan national sera adressé à la direction générale de l'enseignement scolaire à la fin de chaque année scolaire selon un document qui sera établi au niveau national.

Les dispositions de cette circulaire seront mises en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2006.

La note de service n° 97-151 du 10 juillet 1997 relative à l'éducation à la santé et à la citoyenneté : Apprendre à porter secours est abrogée.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Le directeur du Cabinet  
Patrick GÉRARD

Pour le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire  
et par délégation,

Le directeur du Cabinet  
Claude GUÉANT

Pour le ministre de la santé et des solidarités  
et par délégation,

Le directeur du Cabinet  
Benoît BOHNERT

Annexe 1

## MISE EN ŒUVRE D'“APPRENDRE À PORTER SECOURS” À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Un enseignement des principes simples de secourisme est prévu par l'arrêté du 25 janvier 2002 qui fixe les programmes pour l'école primaire.

Il est décliné dans “Apprendre à porter secours” (APS) en trois étapes qui coïncident avec les cycles pédagogiques de la manière suivante :

- à l'école maternelle : repérer une situation inhabituelle ou de danger, demander de l'aide pour être secouru ou porter secours ;
- au cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) : avoir compris et retenu quelques règles à appliquer en situation de danger (se protéger, porter secours en alertant, en choisissant les comportements à suivre) ;
- au cycle des approfondissements (cycle 3) : comprendre des principes simples de secourisme : porter secours en identifiant un danger, en effectuant une alerte complète, en installant une personne en position d'attente.

APS a été défini par la [circulaire n° 2003-210 du 1er décembre 2003](#) relative à la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation dans deux documents figurant en annexes 6-1 et 6-2. Ils ont été élaborés en référence au programme national de formation aux premiers secours :

- un module de formation de base pour les enseignants, portant d'une part sur la connaissance de gestes techniques simples et d'autre part sur les modalités pédagogiques de mise en œuvre avec les élèves ;
- un tableau regroupant les compétences pour porter secours à acquérir par les élèves au cours

des trois cycles.

D'autres documents ont été élaborés pour préciser et faciliter la mise en œuvre pédagogique d'APS dans les classes. Ils comprennent :

- une fiche destinée à recueillir l'évaluation des acquisitions de l'élève durant sa scolarité primaire pour apprendre à porter secours (ci-jointe) ;
- une fiche permettant aux maîtres de rendre compte des activités et des situations dans lesquelles ces notions ont été abordées (ci-jointe) ;
- des tableaux mettant en concordance les acquisitions visées pour porter secours et les points du programme de l'école primaire qui permettent de les mettre en œuvre, en prenant appui sur différents champs disciplinaires ;
- des pistes pédagogiques.

L'ensemble de ces documents est réuni, avec des informations et des outils complémentaires, dans une brochure pédagogique intitulée "Apprendre à porter secours", publiée dans la collection Repères.

Ces documents doivent permettre une harmonisation des pratiques et une reconnaissance des compétences acquises au cours des formations dispensées à l'école.

Document de suivi des acquisitions de l'élève pour Apprendre à porter secours

Cette fiche est organisée chronologiquement suivant les quatre grands objectifs de formation retenus : prévention, protection (pour éviter un suraccident), alerte, intervention et récapitule, pour chacun d'eux de manière synthétique, l'évaluation des connaissances, des attitudes et des gestes nécessaires à la prévention ou à la gestion d'accidents ou d'incidents de santé.

Elle permet pour chaque cycle d'indiquer les savoirs, savoir-faire et comportements acquis en précisant si l'évaluation a été effectuée en situation formelle (entretien, questionnaire ou une présentation écrite et/ou imagée...) ou en situation de simulation voire réelle face à un incident qui a pu se dérouler à l'école ou lors d'une sortie. Les cases noircies matérialisent les cycles qui ne sont pas concernés par certaines acquisitions.

Les informations relatives aux acquisitions sont portées sur cette fiche par le maître, tout au long du cursus de l'élève ; un bilan est effectué dans la dernière année de chaque cycle.

Le document de suivi est intégré au livret scolaire de l'élève. Contresigné par la directrice ou le directeur de l'école, il est transmis avec le dossier d'entrée en 6ème, au collègue d'affectation de l'élève. Les acquis capitalisés à l'école seront pris en compte dans la poursuite de la formation jusqu'à l'obtention par l'élève de l'"attestation de formation aux premiers secours" (AFPS) au collège.

"Document maître" pour le suivi de la mise en œuvre d'Apprendre à porter secours

Afin de faciliter la mise en place de progression dans le cycle ou de programmation dans l'école, un document de suivi de la mise en œuvre d'Apprendre à porter secours est proposé aux maîtres.

Il permet de garder trace des différentes composantes travaillées (situations, connaissances, gestes...) en précisant les conditions dans lesquelles elles ont été traitées : séquences pédagogiques (connaissances de base nécessaires, notions...), activités (qui peuvent être effectuées lors de visites...), mise en situations concrètes (simulations, situations vécues...).

## DOCUMENT DE SUIVI "APPRENDRE À PORTER SECOURS "

Ce document est disponible en téléchargement

✦ [MENE0601175C\\_document\\_suivi](#) (.pdf, 1 page, 30 ko)

## "DOCUMENT MAÎTRE" POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE (SITUATIONS, CONNAISSANCES) d'APPRENDRE À PORTER SECOURS

Ce document est disponible en téléchargement

✦ [MENE0601175C\\_document\\_maître](#) (.pdf, 1 page, 33 ko)

## Annexe 2

### ATTESTATION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Ce document est disponible en téléchargement

▪ [MENE0601175C\\_attestation\\_formation](#) (.pdf, 1 page, 53 ko)

## Annexe 3

### TEXTES DE RÉFÉRENCE

Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique (art. 48).

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (art. 4 et 5).

Décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours.

Décret n° 93-204 du 12 février 1993 modifié relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et à la délivrance du brevet de sécurité routière qui a précisé les modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'éducation à la sécurité routière dans les établissements scolaires (1).

Décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité (2).

Arrêté du 8 novembre 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours.

Arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours (JO du 17 juillet 1992).

Arrêté du 25 janvier 2002 relatif aux horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire (JO n° 35 du 10 février 2002).

Arrêté du 5 décembre 2002 relatif à la prise en compte des acquis pour les titulaires du certificat de sauveteur-secouriste du travail et pour les titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours.

Arrêté du 24 novembre 2005 portant habilitation ou agrément de divers organismes ou associations pour la formation du brevet national d'instructeur de secourisme.

Circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 relative à l'élaboration d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs à destination des écoles, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale.

Circulaire n° 2002-229 du 25 octobre 2002 relative à l'attestation de première éducation à la route dans les écoles maternelles et élémentaires.

Circulaire CIR 150/2003 du 2 décembre 2003 relative au sauvetage secourisme du travail.

Circulaire n° 2003-210 du 1er décembre 2003 relative à la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation.

Circulaire n° 2004-110 du 18 juillet 2004 relative à la généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD).

Convention de partenariat DESCO/DHOS du 26 septembre 2003 qui précise les modalités de partenariat et l'intervention des SAMU/CESU.

(1) Les dispositions de ce décret sont codifiées dans les articles D. 312-43 à D. 312-46 du code de l'éducation.

(2) Les dispositions de ce décret sont codifiées dans les articles D. 312-40, D. 312-41 et D. 312-42 du code de l'éducation.

## Annexe 4

### OUTILS PÉDAGOGIQUES

Brochure pédagogique "Apprendre à porter secours" - ministère de l'éducation nationale, 4ème trimestre 2000 (actualisation : publication prévue au 4ème trimestre 2006).

Affichette “Protocole d’alerte au SAMU en cas d’urgence” - ministère de l’éducation nationale, juillet 2000.

Guide national de référence “formation aux premiers secours” - direction de la défense et de la sécurité civiles, n° ISBN 2-092710-0.

Livret de préparation à l’attestation scolaire de sécurité routière au collège - ministère de l’éducation nationale, 2004-2005.

Livret relatif à l’éducation à la sécurité routière à l’école primaire - ministère de l’éducation nationale, 2004-2005.

Guide pour l’élaboration d’un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs à destination des écoles, des collèges, des lycées et des établissements d’éducation spéciale, [B.O. n° 3 du 30 mai 2002](#).

## Annexe 5

### ORGANISATION DES FORMATIONS

#### Attestation de formation aux premiers secours (AFPS)

La formation est dispensée et validée par des titulaires du brevet national de moniteur des premiers secours ou du brevet national d’instructeur de secourisme, membres des organismes habilités ou des associations nationales agréées pour les formations aux premiers secours (décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours). Conformément aux dispositions de l’arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours, les personnes désignées ci-dessus doivent être inscrites sur les listes d’aptitude à l’emploi considéré, déposées dans les préfectures.

L’évaluation de la formation est effectuée par un moniteur ou instructeur qui dispose d’une grille correspondante et d’un tableau de suivi de chaque élève participant à la formation. Au vu de la validation des modules de formation, le ministère chargé de l’éducation nationale, délivre une attestation de formation aux premiers secours (AFPS), dans les conditions prévues par le décret du 30 août 1991 modifié, précité.

Un procès-verbal de formation est établi à l’issue de chaque session, au moyen de la fiche individuelle de suivi (annexe 4 du GNR). Elle comporte, outre les renseignements relatifs au déroulement de la session, les noms, prénoms, dates et lieux de naissance ainsi que les adresses des stagiaires. Le numéro d’identification national attribué à l’AFPS qui leur est délivré y est également mentionné.

Le modèle de l’AFPS devient un document national, personnalisé par l’insertion des logos des deux ministères (annexe 2).

#### Certificat de formation au sauvetage secourisme du travail (SST)

La formation, la validation et les recyclages sont assurés par un moniteur ou un instructeur SST habilité par l’Institut national de recherche et de sécurité (INRS) ou par une caisse régionale d’assurance maladie (CRAM/CGSS).

Conformément aux accords nationaux entre le ministère de l’éducation nationale et la Caisse nationale de l’assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), ces moniteurs et instructeurs sont inscrits sur la base de données en ligne de l’INRS. Chaque académie dispose d’un correspondant SST garant de la gestion de la formation et des recyclages des instructeurs, moniteurs et SST (liste des correspondants à l’adresse : [www.cerp.prd.fr](http://www.cerp.prd.fr)).

Avant chaque formation, l’instructeur ou le moniteur fait une déclaration d’ouverture de session en ligne sur le site [www.cerp.prd.fr/php](http://www.cerp.prd.fr/php) à l’aide de son code d’accès personnel. À l’issue de la formation il valide en ligne un procès-verbal de formation à l’aide d’une grille d’évaluation et de suivi de l’élève. Ce procès-verbal est transmis au correspondant

académique.

Après validation de la session de formation par le correspondant académique, l'INRS édite les certificats SST et les transmet directement au moniteur ou instructeur responsable de la session.

Le certificat SST mentionne : les noms, prénoms, année de naissance, lieu de la formation, nom du formateur, numéro d'identification nationale de la session, le millésime et le logo de l'académie.

Les élèves, apprentis et étudiants formés au SST dans le cadre de leur formation initiale, bénéficient d'une période de 2 ans avant leur premier recyclage.

Les ressources pédagogiques pour la formation des instructeurs, moniteurs et SST sont fournies gratuitement par l'INRS. Les formations réalisées dans le cadre de ce dispositif, ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une participation financière de l'élève formé.

Les titulaires du SST se voient attribuer l'AFPS dans les conditions définies dans l'arrêté du 5 décembre 2002 relatif à la prise en compte des acquis pour les titulaires du certificat de sauveteur-secouriste du travail et pour les titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours. Conformément à l'annexe 2 de la circulaire PAT 150/2003 de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) du 2 décembre 2003 relative au sauvetage secourisme du travail (SST), les titulaires de l'AFPS peuvent obtenir le SST dans des conditions simplifiées.